

Pax Plante: "L'enquête sur le crime? J'y crois"

Pax Plante, le "crime-buster" d'il y a vingt ans, voit dans l'enquête sur le crime organisé qui va débiter dans quelques semaines la seule façon de faire échec à la pègre.

Selon lui, les structures mises en place, les pouvoirs donnés aux policiers et la détermination que veut y mettre de toute évidence le gouvernement provincial, et surtout son ministre de la Justice peuvent faire espérer les meilleures résultats.

Il n'aurait pu mieux faire ni mieux organiser.

Il ne veut pas pour autant commenter l'aversion de son ex-collègue (à l'enquête Caron) Jean Drapeau pour cette même enquête.

Sans se prononcer plus catégoriquement (sinon par un sourire) sur le vocable que l'on doit coller à Montréal, ville ouverte ou fermée, il soutient cependant que le grand ménage ne se fait pas forcément à tous les demi-siècles seulement.

Il reconnaît évidemment que les magnats de la pègre ont sensiblement déplacé leurs intérêts et que leur infiltration dans les commerces les plus légaux, en y insérant leur épouvantable gansterisme, fait peur à bien des gens. Et même... à la police.

Eh oui! Sauf qu'on n'est plus en '40 ou en '50, que la Commission Prévost a mis le doigt dans la plaie.

Il ne s'agit pas de la cauteriser.

La prochaine opération doit tenir de la véritable chirurgie.

• nos informations et photos page C 1

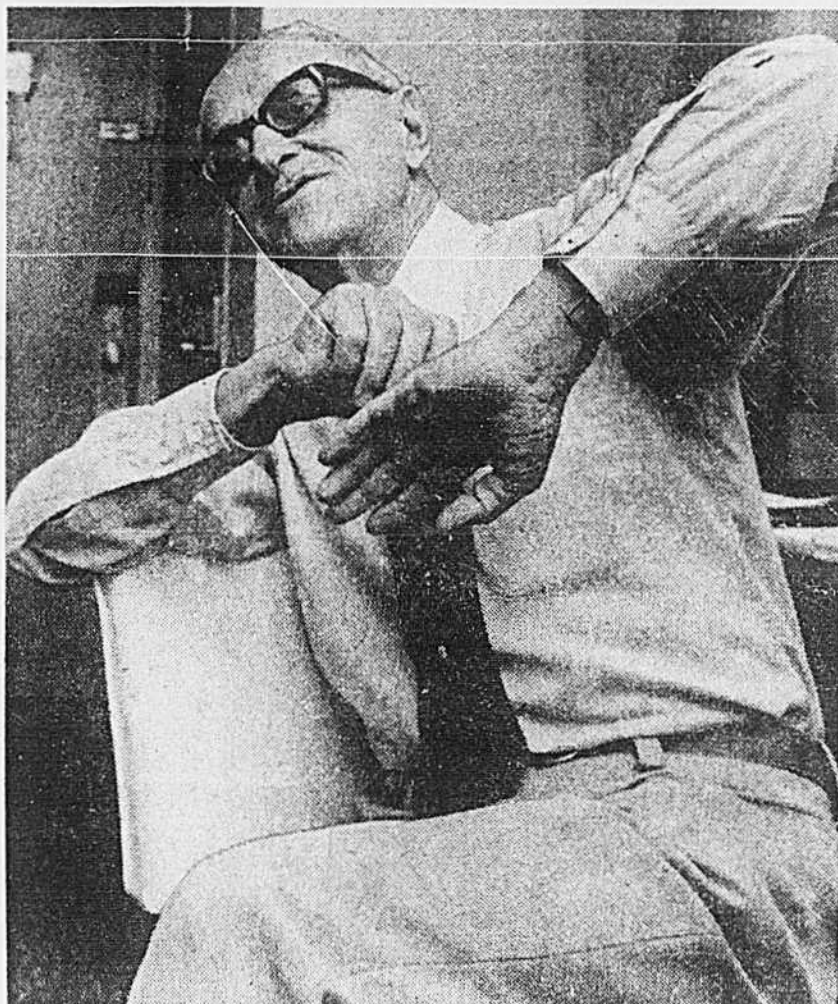


photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Pas de questions sur Drapeau, s.v.p.

Longueuil hausse les taxes de 36.3 p. cent

par Daniel L'HEUREUX

Les citoyens de Longueuil ont réagi avec stupeur en recevant hier la deuxième tranche de leur compte de taxes annuel. Et pour cause: la taxe foncière a augmenté cette année de... 36.3 pour cent.

C'est un fonctionnaire municipal qui l'a confirmé hier à LA PRESSE alors qu'on l'interrogeait sur les récriminations de citoyens que la réception du compte de taxes avait fait bondir.

En fait, le budget de Longueuil a été déposé en décembre mais le taux d'augmentation ne pouvait être connu de façon définitive à ce moment-là.

Mais il est maintenant établi que la taxe foncière générale est passée de \$1.15 à \$1.61 du \$100 d'évaluation tandis que la taxe spéciale est passée de \$1.08 à \$1.43.

La taxe foncière globale est donc de \$3.04 du \$100 d'évaluation à Longueuil, soit 31 cents de plus que l'an dernier.

Ceci ne comprend pas les taxes d'améliorations locales, basées sur le pied linéaire de terrain en façade, mais dans ce cas-ci, un certain nombre de citoyens auront subi une baisse

de taxes à ce chapitre tandis qu'aucun n'a été augmenté. En effet, Longueuil vient d'adopter un règlement imposant des taux maxima pour les taxes d'améliorations locales. Or, ceux dont le taux était inférieur au maximum n'ont pas été augmentés tandis que les autres, dont le taux dépassait le maximum établi, ont bénéficié d'une réduction.

Ce règlement vise justement à corriger certaines injustices qui faisaient que des citoyens, pour les mêmes services, étaient taxés très différemment selon le marché au moment où les travaux avaient été effectués.

La taxe foncière générale couvre l'ensemble des services municipaux tandis que la taxe foncière spéciale est imposée pour assurer les remboursements à long terme dont le coût est réparti sur toute la ville.

Longueuil n'a cependant plus, depuis deux ans, ni taxe d'eau, ni taxe pour l'enlèvement des ordures.

Les causes de la hausse

Selon le porte-parole à qui nous avons parlé, la hausse de taxes enre-

gistrée cette année constitue en partie un rattrapage sur l'année 1971, qui avait été marquée par un déficit.

Le maire Marcel Robidas avait lui-même prévu ses contribuables, dans une lettre envoyée à chacun d'eux lors de la déposition du budget, qu'ils devraient s'attendre à un compte de taxes accru.

M. Robidas expliquait alors que le refinancement des obligations venues à échéance (environ \$10 millions) accaparerait une somme additionnelle de \$673,996.

Le maire faisait par ailleurs état des hausses salariales et de bénéfices marginaux, qui entraînaient une dépense supplémentaire de \$709,000.

Aussi M. Robidas déplorait-il encore une fois que le gouvernement du Québec n'ait pas donné suite aux requêtes de Longueuil pour obtenir une subvention de \$2 millions à la suite de la fusion avec Jacques-Cartier.

Les explications du maire de Longueuil étaient sans doute loin dans l'esprit des citoyens qui ont reçu hier la deuxième et dernière tranche de leurs comptes de taxes...

Goldbloom: pas de zone sinistrée

par Pierre-Paul GAGNE

Bien qu'il soit convaincu de la nécessité d'apporter une aide tout à fait spéciale aux citoyens des comtés de Shefford et de Richmond, le ministre Victor Goldbloom ne croit pas qu'il faille, du moins pour l'instant, déclarer ces zones sinistrées, ni qu'il soit nécessaire de convoquer une réunion d'urgence du Conseil des ministres pour discuter de la question.

Au terme de sa visite d'une journée dans ces deux comtés particulièrement éprouvés par les récentes inondations et la tempête de grêle de mercredi, M. Goldbloom a déclaré hier soir qu'il ferait rapport au premier ministre dès ce matin.

Mais, selon lui, il faudra probablement attendre encore plusieurs semaines avant que le gouvernement ne décide du montant précis qui sera alloué aux sinistrés sous forme de subventions ou de prêts à long terme. Quoi qu'il en soit, il n'est pas question pour l'instant de prédire de quel ordre pourrait être cette aide.

De l'avis même du ministre, elle représentera toutefois une bonne partie des pertes encourues en raison de la

Voir GOLDBLOOM page A 6

SOMMAIRE

Bandes dessinées: A 8
Cinéma: B 8
Bandes dessinées: A 8
Décès, naissances, etc.: C 7
Economie: C 2 à C 4
Editorial: A 4
Êtes-vous observateur?: D 3
Horoscope: A 10
Informations étrangères: C 6
Informations nationales: A 2
Loisirs et récréation: A 8
T d H: A 7
Morts croisés: D 3
Petites annonces: D 1 à D 11
Radio et télévision: B 8
Radio FM: B 8
Sports: B 1 à B 4
Vivre aujourd'hui: A 10, A 11
Votre médecin: A 11
Votre week-end: A 8



photo A. P.

Ces dames veulent la bagarre!

Après avoir à peu près tout revendiqué, de la cave au grenier, voilà que de jeunes amazones de New-York qui ont une conception toute particulière de la libération de la femme ont décidé de se faire "bouncers" ou videuses de clubs de nuit. Ces "bouncers", Liz Laurie, Phyllis Seidman et Ellen Sigward ont donné un aperçu de leur savoir-faire en évacuant de la manière forte un client du White Horse Inn qui s'était porté volontaire. Les trois dures de dures ont admis qu'elles pourraient tenter une approche plus meilleure des clients recalcitrants avant de les éconduire de la manière forte.

Le plus grand quotidien français d'Amérique

la presse

Montréal, vendredi 11 août 1972, 88e année, n° 158, 40 pages, 4 cahiers

★ 15¢

Québec a enquêté sur la drogue

Wagner exige beaucoup plus

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministère de la Justice n'a pas tardé à répondre au juge Claude Wagner, qui, hier après-midi, a déclaré que si le 24 août, le ministre Jérôme Choquette n'a pas ordonné une enquête impartiale sur le trafic possible de la drogue dans les prisons montréalaises, il irait lui-même sur place pour tenter de découvrir la vérité.

Dès que la nouvelle est parvenue à Québec, un haut fonctionnaire a pré-

cisé que le ministère de la Justice a ordonné, dès la semaine dernière, la tenue d'une enquête administrative en vue de vérifier les allégations selon lesquelles de fortes quantités de drogue seraient disponibles aux cellules de la rue Parthenais et à la prison de Bordeaux.

Le juge Wagner a de nouveau interrogé, hier, publiquement d'abord, puis à huis clos, le prisonnier William Elford qui avait dénoncé ce négoce, la semaine dernière.

Apparemment insatisfait de l'enquête maison qui a été faite depuis ce moment-là, le juge Wagner a demandé qu'on nomme un juge responsable de cette enquête, et un juge autre que ceux de la Commission d'enquête sur le crime organisé, déjà débordée, dit-il.

"Si ce n'est pas fait, ajoute-t-il, je me chargerai moi-même d'aller "confesser" les détenus là où ils se trouvent, et ce, en vertu des pouvoirs qui

Voir WAGNER EXIGE page A 6



photo Robert Nadeau, LA PRESSE

C'est parti...!

Le président de la Société d'exploitation des loteries et courses du Québec, M. Maurice Cusseau, a procédé, hier soir, en compagnie du ministre des Finances, M. Raymond Gagné, au lancement d'un nouveau système de paris qui s'apparente au tiercé français, la Loto-Perfecta. La cérémonie et la première course hebdomadaire se sont déroulées à la piste Blue Bonnets.

Nos informations en page B 1.

Les "G.I." ont officiellement cessé de se battre au Vietnam

SAIGON (AFP) — Le dernier millier d'hommes des troupes combattantes américaines se trouvant encore au Vietnam a cessé officiellement aujourd'hui de prendre part aux combats, mettant ainsi fin à la participation des États-Unis dans les batailles terrestres, annonce le commandement américain. Ces troupes, appartenant au troisième bataillon du 21e régiment d'infanterie, sont stationnées dans la région de Danang. Le Q.G. a déclaré qu'elles seront, soit transférées dans

d'autres unités de l'armée américaine au Vietnam, soit renvoyées aux États-Unis.

En avril 1969, lors de la plus forte participation des États-Unis dans la guerre, 112 bataillons de combat américains étaient engagés au Sud-Vietnam, a indiqué le commandement. Ils ont été systématiquement retirés du pays, conformément au programme d'évacuation du président Nixon, jusqu'à ce qu'il ne reste plus que le troisième bataillon.

Marchand rejette les accusations

OTTAWA (PC) — Aux accusations portées par des représentants de l'opposition concernant le programme de subventions aux entreprises désireuses de s'établir dans des régions défavorisées, M. Jean Marchand a rétorqué en les qualifiant de "ridicules".

M. Marchand, d'ailleurs, croit que ses deux principaux critiques virulents, les députés Ed Broadbent du NPD et James McGrath, "se sont laissés emporter par la rumeur d'une proche élection". En fait, depuis plus de deux ans, les deux hommes n'ont cessé de critiquer le programme mis en branle par le ministre de l'Expansion régionale.

Le député Broadbent, en ce qui le concerne, a particulièrement reproché au ministre Marchand d'avoir accordé d'importantes subventions se chiffrant à des millions de dollars à la société Michelin pour l'installation de nouvelles usines de pneumatiques en Nouvelle-Écosse.

Pour n'avoir pas exigé et obtenu de la société Michelin l'engagement formel d'exporter la majeure partie de sa production, la société Michelin, a cause de la menace d'une nouvelle barrière de tarifs contre l'importation des pneus aux États-Unis, risque d'entrer en concurrence directe avec cer-

Voir MARCHAND page A 6

Un employé de prison avait de la drogue

Un individu de 22 ans qui agissait comme instructeur en éducation physique au pénitencier Archambault, de Ste-Anne-des-Plaines, comparaitra aujourd'hui à St-Jérôme sous l'accusation d'avoir été en possession de drogues avec l'intention d'en faire le trafic.

L'homme dont l'identité n'a pas été révélée devait comparaître hier mais les procédures ont été remises à aujourd'hui parce qu'il n'était pas représenté par un avocat.

La GRC qui a procédé à une descente à la résidence de l'individu estime que la drogue trouvée en sa possession était destinée aux détenus d'Archambault.

Les enquêteurs de la GRC ont découvert 100 capsules de LSD et 100 grammes de marijuana chez l'instructeur en éducation physique.

Que pense Montréal de Drapeau?

"L'affaire Saulnier" a fait du bruit. On a rarement vu un directeur de la police de Montréal se faire accuser d'imprudence dans une histoire de cadeau et traiter d'incompétent à la suite d'une enquête menée par ses pairs. 80 p. cent des Montréalais sont au courant de l'histoire: qu'en pensent-ils? Croient-ils que le directeur de la police doit être nommé ou élu? Que pensent-ils surtout de l'administration municipale et du maire Jean Drapeau, qui a choisi, et défend toujours, l'ex-directeur Jacques Saulnier?

Si des élections municipales étaient déclenchées demain, les Montréalais rééliraient-ils Jean Drapeau avec une aussi forte majorité? Ou préféreraient-ils le juge Claude Wagner ou le directeur du "Devoir", Claude Ryan, dont le journal a lancé l'affaire?

Pour répondre à ces questions, LA PRESSE publiera demain, en exclusivité, les résultats d'un sondage d'opinion scientifique conduit auprès de plus de 1.800 Montréalais, tant francophones qu'anglophones, par CROP, firme spécialisée dans le sondage de l'opinion publique.

météo

Ensoleillé

Demain: averses ou orages durant l'après-midi
Max. 75° Min. 50° • Détails à la page A6



Gilbert RONDEAU téléphoto PC

Crédit social Exemptions fiscales plus généreuses

OTTAWA (PC) — Le clou de la plate-forme électorale créditiste est l'exemption de base de \$5,000 que le parti réclame pour le couple marié et celle de \$2,500 pour les célibataires.

Prenant la parole à Ottawa, à l'issue d'un caucus de trois jours des députés, le président du parti, M. Gilbert Rondeau, a déclaré en outre que les créditistes étaient prêts à l'élection générale n'importe quand.

De plus, dans le domaine économique, au cas où les créditistes prendraient le pouvoir, ils accorderaient à tout Canadien âgé de plus de 18 ans des prestations de sécurité de \$1,200 et de \$250 par enfant.

Quant aux vieillards, la pension serait augmentée à \$350 pour le couple et serait gratifiée à tout couple dont l'un a atteint l'âge de 60 ans.

Les invalides recevraient également \$350 par mois et la veuve se verrait octroyer un montant de \$200 par mois et \$250 par enfant.

Actuellement, l'exemption de base est de \$2,850 pour le couple, et, pour le célibataire de \$1,500.

Selon M. Rondeau, il n'en coûterait rien de plus aux Canadiens pour financer tout ce nouveau régime de sécurité sociale.

"Au lieu des enquêtes, l'argent sera directement versé aux contribuables pour leur propre bien-être", a-t-il soutenu.

Cette plate-forme électorale constitue un énoncé de principe de la politique du crédit social. Le programme qui sera publié plus tard, sera l'énoncé des méthodes à prendre pour appliquer ces principes, a-t-il établi.

Politique monétaire

Dans le domaine de la politique monétaire, la plate-forme mentionne que le parti établira un système monétaire moderne et scientifique qui ne permettra ni inflation, ni déflation et donnera au Parlement plein pouvoir sur la masse et le crédit par l'intermédiaire de la Banque du Canada.

Les statuts de la Banque du Canada seront changés pour permettre des prêts à longs termes aux provinces.

Par ailleurs, les créditistes croient que, sans l'ingérence de l'Etat, le secteur privé est capable de produire abondamment tous les biens et services requis par les Canadiens.

En matière d'avortement, on considère le foetus comme un être humain, par contre le parti se propose de remettre en question l'abolition de la peine capitale.

En ce qui touche la constitution, il est mentionné que les cadres constitutionnels doivent être modifiés au rythme des nouveaux besoins amenés par le développement et l'émancipation du pays.

Le sénat serait réformé pour limiter à 10 ans la durée des fonctions des sénateurs, alors que la moitié d'entre eux seraient nommés par le fédéral et l'autre moitié par les gouvernements provinciaux.

Pour ce qui est des élections, elles auraient lieu tous les quatre ans à date fixe, sauf dans le cas de la mise en minorité du gouvernement, lors d'un vote spécifique de non confiance.

Cabano: des analyses négatives

QUEBEC (PC) — Toutes les analyses se révèlent négatives concernant le projet de cartonnerie à Cabano.

C'est ce qu'a déclaré hier à Québec, le ministre Jean Marchand, alors qu'il était interrogé par un groupe de journalistes.

Selon le ministre, le taux de rentabilité accepté par son ministère est de 15 pour cent, alors que Cabano ne prévoit qu'un taux de 5 pour cent.

M. Marchand a indiqué que les subventions demandées inférieures à \$1 million sont jugées par de simples fonctionnaires; au-dessus d'un million, par un sous-ministre et au-dessus de deux millions par M. Marchand lui-même.

Les conditions principales pour obtenir une subvention du gouvernement fédéral sont l'intégration, la modernisation ainsi que la création d'emplois, selon le ministre de l'Expansion économique régionale.

Stanfield demande l'appui du Québec qui "s'isoleraït" en votant libéral

CHICOUTIMI (PC) — Le chef conservateur, M. Robert Stanfield, a déclaré hier qu'il serait tragique si son parti remportait la prochaine élection fédérale sans l'appui des Québécois.

Pour prévenir pareille situation M. Stanfield redouble d'efforts pour décider certaines vedettes, tel le juge Claude Wagner, à se présenter comme candidats conservateurs.

Le chef tory a lancé cet avertissement aux Québécois lors d'une entrevue qu'il accordait à Chicoutimi, dans le cadre d'une tournée de deux jours qu'il effectue dans la région du Saguenay-Lac St-Jean.

M. Stanfield a discuté à deux reprises de l'adhésion probable du juge Wagner à son parti. Il a précisé qu'il a invité ce dernier à se présenter comme candidat conservateur à la prochaine élection parce que M. Wagner est fort populaire et respecté de tous. Il a dit que la décision appartient maintenant au juge et qu'il espérait qu'il la lui ferait connaître bientôt.

Bien des observateurs qui suivent la tournée de M. Stanfield estiment que cette décision est pratiquement prise mais que l'on s'entend pour en retarder l'annonce au début de la prochaine campagne électorale qui devrait avoir lieu, cet automne.

D'autre part, un proche de M. Stanfield a précisé dans une conversation, après que le chef conservateur eut discuté du cas Wagner, que les deux hommes doivent se rencontrer samedi, à Montréal.

Tournée

M. Stanfield qui était arrivé vers 13 heures 30 à Chicoutimi, en provenance de Toronto, avait plus tôt rencontré quelques centaines de militants lors d'un buffet. Le chef conservateur, après s'être adressé très brièvement en français à ses partisans, s'est entretenu, sans cérémonie, avec eux. La plus grande partie du groupe était composée d'adultes dans la trentaine, bien qu'un certain nombre de jeunes gens étaient aussi de la fête.

Le chef tory avait, dans sa brève allocution, précisé qu'il venait en vacances dans la région du Saguenay-Lac St-Jean où se déroulent d'ailleurs plusieurs manifestations, telles les Jeux du Québec à Chicoutimi et le Festival des bleuets à Mistassini, à une soixantaine de milles plus au nord-ouest.

L'une des figures les plus prestigieuses à assister à cette réception des partisans conservateurs fut M. Antonio Talbot, ex-ministre dans le gouvernement Duplessis et lui-même premier ministre québécois par inté-

rim au lendemain de la mort de M. Paul Sauvé, au début de 1960.

M. Martial Asselin, député conservateur de Charlevoix, ainsi que certains proches collaborateurs de M. Stanfield l'accompagnaient dans ce voyage.

M. Stanfield a, par ailleurs, blâmé le premier ministre Trudeau de ne pas déclencher au plus tôt l'élection fédérale et de faire ainsi durer la suspense. Cela n'est pas normal, a-t-il dit, notant qu'élus premier ministre il saurait alors fixer la tenue d'élections générales.

Le chef conservateur a aussi promis d'étudier sérieusement, s'il dirige le prochain gouvernement canadien, la plus équitable entre le pouvoir central et les provinces.

Dépenses

Il a fait état d'une étude fédérale faite il y a quelques années qui démontrait que les dépenses des provinces croissent à un rythme plus vite que celles du gouvernement fédéral tandis que le contraire se produit dans le cas des recettes des gouvernements.

Abordant le domaine des affaires sociales ainsi que le litige qui existe entre le gouvernement fédéral et celui du Québec, M. Stanfield a rappelé qu'il s'était entretenu avec M. Bourassa et son ministre des Affaires sociales, M. Castonguay, il y a quelques semaines, et qu'il avait été frappé par les positions québécoises sur les questions sociales.

M. Stanfield a toutefois précisé que le gouvernement fédéral ne devait pas se retirer complètement du domaine du Bien-être social.

Il a souligné le fait que le gouvernement Trudeau n'a pu avant l'ajournement des Communes, faire adopter son régime d'allocations familiales et a dit qu'en conséquence, on n'était pas certain de la politique fédérale.

Hier, M. Stanfield a aussi visité les Jeux du Québec, assistant à une partie de water polo et rencontrant certains dirigeants de ces manifestations sportives. En soirée, il a assisté à un souper champêtre et à un spectacle de son et lumière.

Aujourd'hui, il rencontre la presse régionale, visite quelques industries dans la région, puis se rend au Festival des bleuets à Mistassini.

Aucun incident n'a marqué le passage de M. Stanfield, jeudi. L'accueil a été chaleureux et en a été un pré-élection. Bien que ceux qui lui ont parlé n'ont pas menagé leurs critiques à l'endroit du gouvernement Trudeau et se sont fort plus à lui confier qu'il était l'homme dont Canadiens et Québécois avaient besoin pour prospérer.

L'Allier réétudiera sa position politique à la fin de son mandat actuel

Le ministre des Communications du Québec, M. Jean-Paul L'Allier, a déclaré hier soir, qu'il n'excluait pas la possibilité de renouveler son adhésion au Parti québécois.

M. L'Allier qui participait à un débat sur les ondes du réseau anglais de Radio-Canada à l'émission Encourter, a précisé qu'il avait adhéré au Parti québécois à l'époque où il était fonctionnaire provincial, bien qu'il n'ait pas participé de façon active aux activités du parti.

D'autre part, il a ajouté qu'une fois son mandat comme ministre des Communications terminé, il réétudierait sa position politique, y compris son adhésion au parti libéral.

"Ce n'est pas quelque chose que vous pouvez décider d'avance, a-t-il précisé. Je ne dis pas que je resterai dans le parti libéral, je ne dis pas que je le quitterai, il se pourrait que j'adhère à un autre parti, il se pourrait aussi que je n'adhère à aucun parti."

Parti québécois; bleu et rouge

"Si vous allez dans n'importe quel pays européen par exemple, a encore déclaré le ministre L'Allier, la population reconnaît aux hommes politiques le droit de changer d'idée. Il ne semble pas que ce soit le cas ici. Si vous êtes rouge, vous restez rouge, si vous êtes bleu, vous restez bleu. Et si vous n'êtes ni bleu ni rouge, vous n'êtes rien."

De l'avis de M. L'Allier, les couleurs du Parti québécois sont le rouge et le bleu.

Le ministre L'Allier a ajouté qu'il ne savait pas si le Parti québécois augmenterait son nombre de votes à la prochaine élection, "mais avancé-t-il, je ne crois pas qu'il ferait pire."

M. L'Allier s'est d'autre part dit en désaccord avec sa collègue des Affaires culturelles, Mme Kirkland Casgrain, sur la prétendue partialité de Radio-Canada à l'endroit des séparatistes québécois.

"Je ne crois pas qu'il y ait plus de séparatistes, de fascistes et de communistes à Radio-Canada que n'importe où ailleurs", a-t-il dit.

Décentraliser l'information

Il a d'ailleurs affirmé qu'il était totalement opposé à un contrôle gouvernemental des moyens de communications de masse.

A son avis, les agences d'information provinciales qu'on commence à créer ne sont pas une manière de centralisation qui pourrait devenir une arme dans les mains du gouvernement.

"Le danger existe, a-t-il expliqué,

mais nous ne nous dirigeons pas en matière d'information québécoise gouvernementale au Québec vers le même genre qu'Information-Canada."

Il a ajouté que le but de l'information gouvernementale était de renseigner la population sur tous les services existants en soulignant le fait que le gouvernement voulait "décentraliser l'information".

Sur la question du statut juridique de Bell-Canada, le ministre L'Allier n'en est guère enchanté. Car, à son avis, il assujettit à la réglementation fédérale, la majeure partie du réseau téléphonique québécois, ce qui n'existe pas par exemple, en Saskatchewan ni au Manitoba.

Les dépenses publiques au pays doubleraient d'ici 75

OTTAWA (PC) — Les dépenses du secteur public devraient croître à un rythme plus rapide au Canada que dans tout autre grand pays industriel, avec l'exception, peut-être du Japon, durant la seconde moitié des années 70, estime un organisme international.

Cet organisme, c'est l'Organisation pour la coopération et pour le développement économique (OCDE), dont le siège social est à Paris. Vingt-trois pays en sont membres. L'OCDE prévoit que les dépenses du secteur public — c'est-à-dire les dépenses des divers gouvernements — augmentent, au Canada, de 5,5 p. cent par année entre 1975 et 1980.

Et s'il y a de l'inflation durant cette période, le taux d'augmentation des dépenses gouvernementales au Canada dépassera annuellement 5,5 p. cent, estime l'OCDE.

Kausse plus rapide qu'au secteur privé

Les dépenses du secteur privé — c'est-à-dire des entreprises privées et des particuliers — augmenteront au Canada à un rythme de 5 p. cent par année, entre 1975 et 1980, rapporte également l'OCDE.

Il faut dire ici que les perspectives de l'OCDE sont basées en grande partie sur les perspectives que soumettent à cet organisme les pays qui en sont membres.

Ces nouvelles perspectives de l'OCDE proviennent de sept pays importants, les Etats-Unis, le Canada, le



Droits réservés

Un automne sans élections? Trudeau ne veut rien promettre

VANCOUVER (PC) — Le premier ministre Trudeau a mis un terme hier à ses vacances sur la côte de l'Ouest en participant, durant une heure, à une émission radiophonique dite ligne ouverte, au cours de laquelle on lui a posé une foule de questions, allant des prochaines élections aux prochaines épreuves de hockey entre le Canada et la Russie.

Evidemment, on a voulu savoir quand auront lieu les élections. Le directeur de l'émission, Jack Webster, de la station CJOR, à Vancouver, a lui-même demandé à M. Trudeau si celui-ci projetait de se présenter devant le peuple à l'automne. Le premier ministre lui a répondu qu'il étudierait la question à son retour à Ottawa et qu'il décidera si oui ou non nous aurons au Canada "un automne sans élections".

Il a ajouté qu'il ne prendra cette décision qu'après avoir consulté son cabinet, qu'après avoir étudié le programme du gouvernement pour l'automne, qu'après avoir étudié la situation dans l'ensemble du pays et qu'après avoir pris connaissance de ce que la population veut vraiment. Et alors, "je déciderai si nous aurons un automne sans élections".

Il faut dire ici que ses interlocuteurs ne se sont pas montrés tellement intéressés à des élections fédérales à l'automne.

Vers la fin de l'émission, M. Webster a demandé aux auditeurs s'ils sont pour ou contre M. Trudeau. Quatre ont répondu qu'ils sont contre et trois qu'ils sont pour.

L'émission a été diffusée par un réseau de 21 stations privées en Colombie-Britannique. Un sujet qui ne pouvait y être débattu, c'est la campagne électorale qui est en cours en Colombie-Britannique, où des élections provinciales auront lieu le 30 août prochain. Les auditeurs avaient été priés de ne poser aucune question sur cette campagne électorale en cours.

Ne devrait-on pas permettre à Bobby Hull de représenter le Canada dans les huit parties de hockey que le Canada et la Russie se disputent à compter du mois prochain?

Bien sûr, cette question, on l'a posée au premier ministre. Et celui-ci a répondu que personnellement il aimerait que Hull se rende en Russie. Mais, a-t-il ajouté, le gouvernement fédéral doit respecter les contrats privés signés par les personnes concernées par les épreuves Canada-URSS et il doit respecter les ententes que l'équipe du Canada a conclues.

Bobby Hull quittait les Black Hawks de Chicago, de la Ligue nationale de hockey, plus tôt cette année, pour signer un contrat de plusieurs millions de dollars avec les Jets de Winnipeg, de l'Association mondiale de hockey. Il ne peut représenter le Canada dans les épreuves de hockey en Russie, parce que, de par la volonté de l'équipe Canada, tous les joueurs qui iront en Russie doivent être des joueurs qui ont signé des contrats avec un club de la Ligue nationale de hockey.

Les grèves

M. Webster a demandé au premier ministre si le gouvernement fédéral projetait de faire quelque chose qui améliorerait la situation dans le port de Vancouver, paralysé par un différend dont les méthodes d'embauche sont la cause.

M. Trudeau lui a répondu que lorsqu'une loi octroie à des gens le droit de grève, il ne faut pas enlever à ces mêmes gens ce droit dès qu'ils commencent à l'exercer.

Il a néanmoins ajouté qu'à son retour à Ottawa il discuterait de ce différend dans le port de Vancouver avec le ministre du Travail du Canada, Martin O'Connell.

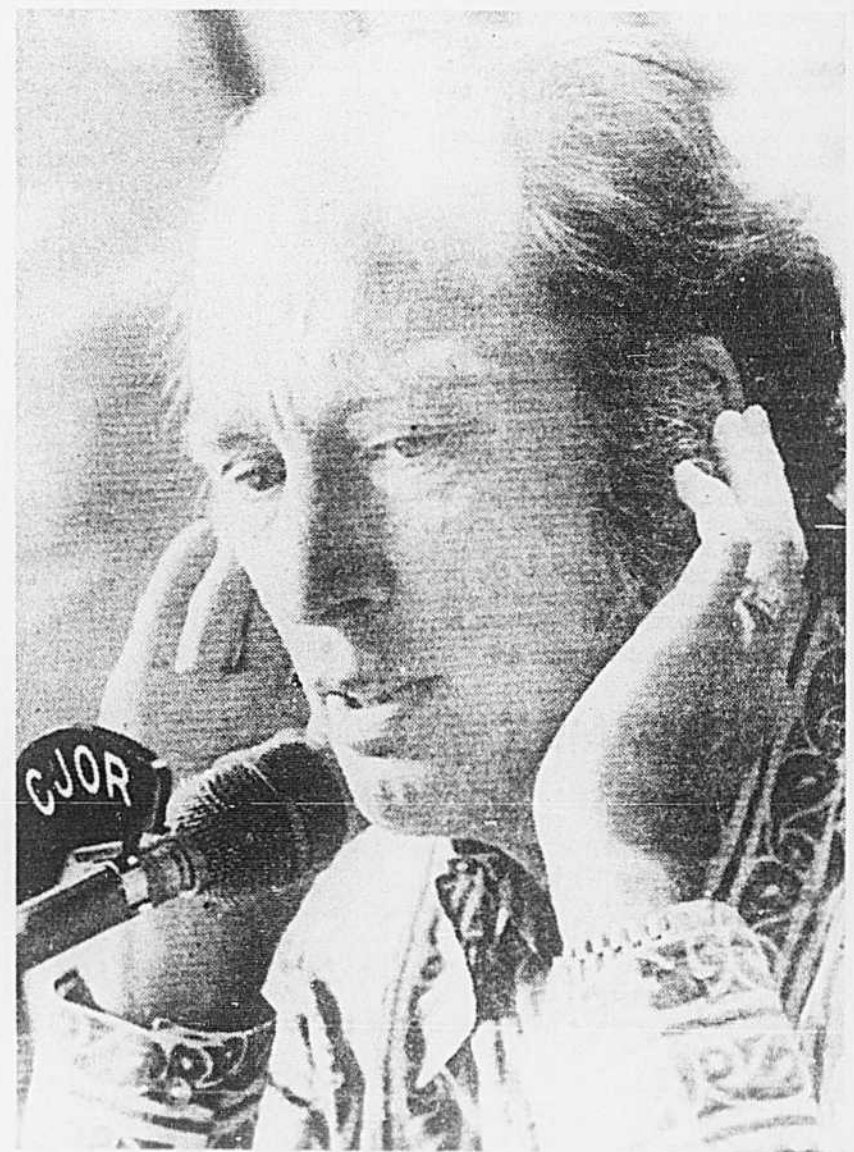
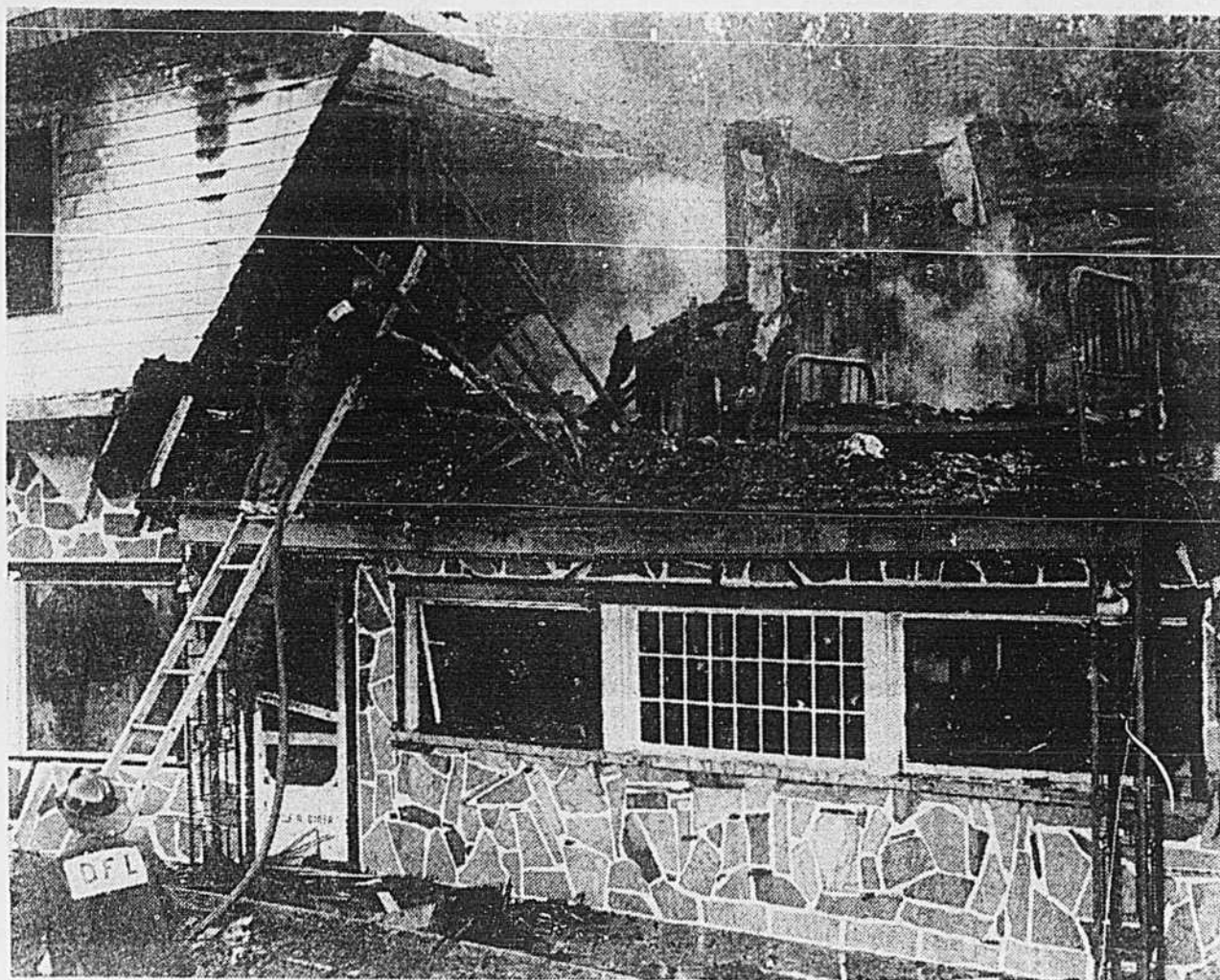


Photo PC

Participant à un "hot line" à la radio de Vancouver, le premier ministre Trudeau a déclaré qu'il attend de rentrer à Ottawa pour étudier la question des élections générales à l'automne.



Hôtel détruit par le feu à Lavaltrie

Des pompiers arrosent les débris d'une aile de l'hôtel Caribou, à Lavaltrie, qui a été rasé, hier après-midi, par un incendie. Le gérant de l'établissement a été blessé mais une dizaine de clients ont réussi à échapper aux flammes. Les pompiers de Lavaltrie et de Lanoraie ont mis plusieurs heures à éteindre le sinistre qui a débuté, vers 14h, dans une cuisine de l'hôtel. L'escouade des incendies criminels de la Sûreté du Québec a ouvert une enquête.

La démolition du marché Saint-Jean-Baptiste

La Ville doit verser \$92,500 aux héritiers de l'ancien propriétaire

par Daniel L'HEUREUX

Pour avoir démolé en 1966 le marché Saint-Jean-Baptiste, à l'angle du boulevard Saint-Laurent et de la rue Rachel, il en coûtera maintenant à la Ville de Montréal la somme de \$92,500.

C'est le montant qui sera soumis à l'approbation du conseil, lundi soir prochain. Mais il ne s'agit pas du prix de la démolition (\$9,100) qui avait fait l'objet d'une approbation distincte à l'époque.

Il s'agit plutôt d'une compensation qui sera remise aux héritiers reconnus de M. Côme-Séraphin Chénier, qui, le 16 mars 1870, cédait à la Corporation du village Saint-Jean-Baptiste

un terrain en vue de l'aménagement d'un marché public.

Il était cependant convenu dans l'acte que si jamais ce terrain cessait de servir aux fins d'un marché public, l'emplacement reviendrait au donateur ou à ses héritiers.

Lorsque en 1965 la Ville de Montréal chercha à obtenir du gouvernement provincial l'autorisation de démolir le marché Saint-Jean-Baptiste, tout en gardant l'emplacement, elle s'astreignait cependant à la condition de payer aux héritiers du donateur une compensation ayant fait l'objet d'une entente de gré à gré ou, à défaut, que le litige soit soumis à la Régie des services publics.

À la suite de la désignation par la

cour Supérieure des héritiers de Côme-Séraphin Chénier, ces derniers ont finalement accepté un montant de \$92,500, capital et intérêts, pour déguerpir Montréal de toute obligation à leur égard suite à la fermeture du marché Saint-Jean-Baptiste.

En fait, Montréal ne fait qu'acheter le terrain qui avait été donné à la Corporation du village Saint-Jean-Baptiste en 1870. Effectivement, le terrain couvre 12,903 pieds carrés et la valeur marchande dans ce quartier est de \$7 le pied carré. C'est-à-dire que le terrain a une valeur de \$90,321.

Les héritiers reconnus de Côme-Séraphin Chénier sont M. Arthur Douglas Monk, Mme A. L. Monk Gorman, Mme M. K. Whitley Monk et le Trust Royal.

Ottawa haussera probablement le loyer des résidents expropriés de Sainte-Scholastique

Entre autres conséquences de l'implantation du nouvel aéroport international de Montréal, les résidents de Sainte-Scholastique et de toute sa région expropriée peuvent maintenant s'attendre à une augmentation, parfois assez considérable, du prix des loyers, qui commencent déjà à être à la hausse.

Et le mouvement de hausse, qui n'affectera pas, semble-t-il, la majorité des locataires, mais un nombre quand même assez considérable et indéterminé d'entre eux, il dépend du grand propriétaire de la région, le gouvernement fédéral, qui, soucieux de rentabiliser ses investissements, a décidé de "rajuster son tir" et de rendre ses loyers "concurrentiels par rapport au marché", pour employer l'expression du directeur de ses opérations immobilières à Sainte-Scholastique, M. Michel Brunet.

La révolte grande du côté des locataires, s'il faut se fier au comité de citoyens local.

Faut-il rappeler qu'à la suite de l'expropriation de mars 1969, le fédéral possède non seulement les terres, mais également tous les immeubles de la zone expropriée? Comme il a exproprié beaucoup plus de terrain, il en loue des parties (fermes, bâtiments, résidences); d'anciens propriétaires en ont profité pour rester "chez eux", en devenant des locataires du fédéral, à des prix que l'administrateur Michel Brunet qualifie maintenant de "relativement ridicules".

C'est, en effet, l'un des arguments qu'a employés M. Brunet, hier après-midi, pour justifier les augmentations qui surviennent au fur et à mesure du renouvellement et du rajustement des baux. Mais pour M. Brunet, la majorité des locataires n'ont pas à craindre une augmentation.

Pour démontrer que le fédéral est "encore en bas du marché", M. Brunet a fait valoir qu'un bungalow qui

se loue entre \$125 et \$135 à Laval, n'entraîne qu'un loyer de \$75 à \$85 dans la zone expropriée.

Mais pour le comité de citoyens de la région, soit le Centre d'information d'animation communautaire (CIAC), des loyers de \$100 et plus, "c'est insupportable dans la région".

Pour les représentants du comité de citoyens, la hausse du prix des loyers est, en grande partie, attribuable aux qu'il n'était nécessaire, dans l'immobilier, qui sont venus s'établir à Sainte-Scholastique.

D'après l'administrateur, 80 p. cent des loyers sont habités par leurs anciens propriétaires, les autres par de nouveaux résidents ou des gens de l'extérieur.

M. Brunet administre 4,000 propriétés à Sainte-Scholastique, dont 1,500 sont actuellement louées. "Éventuellement, a commenté M. Brunet, on en louera environ 2,500 autres."

Face à ses locataires, le fédéral assume toutes les responsabilités normales d'un propriétaire.

Comme le CIAC juge les augmentations d'autant plus déraisonnables que les baux sont résiliables à 30 jours d'avis, M. Brunet a répondu à cela qu'on s'efforçait maintenant de renouveler les baux sans cette clause de 30 jours.

Problème majeur

Pour le CIAC, la question des augmentations de loyer est devenue un "problème prédominant" et la bataille ne fait que commencer. Le comité de citoyens, en effet, a déjà fait appel, cette semaine, aux services de la Fédération des associations des locataires pour qu'ils étudient les recours possibles des locataires de la zone expropriée.

Dans la région de Richmond, les routes 22, 5-22 et 5-32 ont toutes été rouvertes à la circulation.

Certaines routes secondaires, dont la route 39 qui relie Richmond à Racine, ne sont pas encore séparées. Dans le centre-ville de Richmond, les employés du CN effectuent des travaux pour élever un pont de chemins de fer qui s'était effondré.

Par ailleurs, toutes les communications ferroviaires entre Richmond et

Un témoin déclare avoir vu un policier tirer sur le jeune Vassart

par Jean-Paul CHARBONNEAU

SAINT-JEROME — Un homme de 77 ans a affirmé, hier, avoir vu un policier tirer sur André Vassart, le 28 juillet, à Sainte-Thérèse.

M. Jérémie Lafleur, un pensionnaire du foyer Drapeau, a fait cette déclaration devant le coroner Jean-Louis Taillon, lors de la deuxième journée de l'enquête sur les circonstances qui entouraient la mort de l'adolescent de 16 ans.

M. Lafleur a mentionné qu'il était assis sur le balcon de l'institution, située à proximité de l'endroit où s'est déroulé l'incident, lorsqu'il a entendu un premier coup de feu et que par la suite il a vu l'agent André Goulet tirer sur l'adolescent qui devait s'écrouler par terre.

— "Comment saviez-vous que c'est Goulet qui a tiré?", lui demande Me Bertrand Roy, procureur de la famille Vassart.

— "C'est par les journaux", de répondre le témoin.

Il avait son képi

Le policier qui a fait feu, selon M. Lafleur, se trouvait sur le terrain du foyer Drapeau. Il a ajouté qu'il n'avait pas vu d'agent sauter la clôture.

En réponse au procureur du ministère public, Me François Beaudoin, le témoin a mentionné que le policier portait son képi et que c'était le seul qu'il avait vu.

Or quelques témoins avaient auparavant déclaré que l'agent Goulet ne portait pas de képi au moment de l'incident. Ce dernier a lui-même précisé que lorsqu'il était parti à la poursuite du jeune Vassart, il avait laissé son képi au poste.

M. Lafleur ne semble pas avoir la notion du temps, car selon lui les coups de feu ont été tirés à cinq minutes d'intervalle environ.

Ce qui est différent d'autres témoignages qui ont révélé que les coups avaient été tirés à quatre ou cinq secondes d'intervalle.

Me Rousseau lui a demandé s'il faisait la différence entre les secondes et les minutes.

Le pensionnaire du foyer Drapeau a répondu "non".

Pour sa part, Me Jacques Lamarque, procureur de l'agent Goulet, lui a par la suite demandé: "Ça fait combien de temps que vous témoignez?"

Après avoir regardé son bracelet-montre, M. Lafleur a dit "cinq minutes". Or, à ce moment-là il était presque 4 h. 30 et M. Lafleur était dans la boîte aux témoins depuis 3 h. 45 environ.

"Il braque vers la cour"

Pour sa part, un jeune homme de 22 ans, M. Donat Gamache, un vendeur de souliers, a relaté qu'il avait vu le policier braquer son arme en direction de la cour du séminaire et que l'agent ne portait pas de képi.

Un autre témoin, l'assistant directeur de la police de Sainte-Thérèse, M. Yvon Joyal, a mentionné que c'était lui qui avait montré à l'agent Goulet comment se servir d'un revolver.

"Je l'ai amené dans un puits de sable pour lui montrer le maniement d'un revolver. Il a tiré quelques coups."

"Avez-vous déjà suivi un cours pour devenir instructeur?", lui demande Me Roy.

— "Aucunement", de répondre M. Joyal.

Le policier a toutefois ajouté qu'il avait pratiqué le tir au revolver à plusieurs reprises.

Relativement à l'embauchage de l'agent Goulet, M. Joyal a déclaré qu'il lui avait fait passer, avec le gérant de la ville, une entrevue en plus de lui faire subir un examen par écrit.

"À ce moment, souligne l'assistant-directeur, il y avait trois ou quatre candidats pour le poste de policier."

Le coroner met fin au contre-interrogatoire

À la reprise de l'enquête, hier matin, l'agent Goulet a été longuement contre-interrogé par le procureur de la famille Vassart, Me Roy.

Il a en outre déclaré qu'il ne connaissait pas André Vassart et qu'il n'avait pas tiré en l'air de peur que la balle touche l'immeuble du foyer Drapeau et blesse quelqu'un, et qu'il n'était pas justifié de tirer sur le fuyard.

À la suite de cette révélation de l'agent Goulet, le responsable de la section de balistique à l'Institut de médecine légale du Québec, M. Yvon Thériault, a été appelé et a expliqué qu'une balle tirée d'un revolver de calibre .38, en l'air, pouvait atteindre

une hauteur de 3,000 pieds et qu'en retombant elle pouvait blesser ou même tuer une personne.

Quelques minutes plus tard, le coroner Taillon demandait à Me Roy d'interrompre son contre-interrogatoire, car selon lui on posait pratique-

ment les mêmes questions que celles du procureur de la Couronne, posées la veille.

L'enquête du coroner a été ajournée à 4 h. 30 hier après-midi et devait reprendre à 10 h. ce matin. D'intéressants témoignages étaient prévus.

"Figure Magic" accusé d'une fraude de quelque \$1,414,000

Les trois grands promoteurs des studios de prétendu amaigrissement "Figure Magic", avec "enrubaneuses" à Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Saint-Jean et Chicoutimi, devront également subir leur procès sous l'accusation d'avoir frustré le public d'une somme de \$1,414,218.

C'est ce qu'a décidé le juge Jacques Ancil, hier, au terme de l'enquête préliminaire subie au cours des dernières journées par Alfred Gregory, 5990 rue Boyer; Gérard Choquette, 1508 rue Maurice; et Richard Hébert, 1168 est, rue Ste-Catherine.

Cette enquête, incidemment, a été tenue en public, mais à la requête de l'avocat de la défense, les témoignages qui y ont été rendus n'ont pu être

publiés en vertu d'une disposition du bill omnibus.

C'est cependant à la lumière de cette preuve que les médias d'information doivent involontairement taire que le tribunal a décidé qu'il y avait, dans cette affaire, beaucoup plus qu'un cas de simple fausse publicité.

La nouvelle accusation portée par le tribunal pourrait valoir une peine maximale de dix années de pénitencier aux prévenus, alors que celle de fausse publicité ne comporte qu'un châtiment maximum de cinq années.

Les trois hommes doivent également subir leur procès sous une autre accusation connexe, le ministère de la Justice étant représenté par Me Gérard Tremblay, les prévenus par Me Richard Shadley.

La pluie? C'est la faute à Jacques Cartier

par Nicole PERREAULT

Toute la pluie tombe sur nous et devant les effets désastreux des précipitations, qui rivalisent avec la moyenne des pluies enregistrée en 1943, les producteurs agricoles, les propriétaires de chalets, les amateurs de plein air, questionnent en vain le ciel boudeur! La bombe atomique? L'éclipse solaire de juin dernier? La cause profonde demeure sans réponse, mais c'est la faute à Jacques Cartier!

Même le grand Chaman de Dorval, avec tous ses savants secrets pour scruter l'atmosphère, hausse les épaules: "On ne connaît pas la cause profonde de ces pluies abondantes, avoue M. Alcide Ouellette. C'est normal dans notre climat. Nous battons chaque année quelques records!" Cependant, des équipes de chercheurs tentent de dérober à la nature son mystère. Elles ont écarté l'hypothèse des relations saisonnières (été pluvieux, automne chaud, etc.) pour s'attaquer au problème de la distribution des radiations solaires.

La faute à Jacques Cartier

Sou à... Agnès?

En attendant, il faut se contenter de déterminismes, et dépendre des caprices du vent! Notre situation géographique se trouve dans les latitudes (entre les 30ième et 60ième degrés) où se déplacent les tempêtes. Surtout la trajectoire des tempêtes, poussées au gré des vents dans les ondes (espèce de couloirs) de l'atmosphère qui

présentent des creux et des crêtes, des précipitations se produisent, plus fortes au sud-ouest.

En ce moment, toutes les basses pressions passent au-dessus de Montréal pour ensuite remonter la vallée du Saint-Laurent. Ah! Si Jacques Cartier avait eu l'heureuse idée de ravir la chaude Floride aux Espagnols!

Mais nos débâcles ont commencé à cause d'Agnès! L'ouragan ainsi pré-nommé s'en est venu des Caraïbes rendre son dernier souffle dans le sud de la province, provoquant le début des intempéries.

Ailleurs, le soleil

Comment expliquer alors la grêle de Saint-Cléophas et le soleil de la Gaspésie? M. Ouellette souligne qu'en plus du du facteur de la circulation générale de l'air, l'instabilité de l'air compte pour beaucoup. Plus l'air est instable, plus il augmente les possibilités de tornades, grêle, etc. D'autre part, les différences de température dans des régions adjacentes déclenchent souvent des pluies torrentielles.

Pour ceux qui ont troqué les rogations (prières pour des semences fécondes) pour des interrogations, sondez les nuages en direction du lac Winnipeg! Une autre perturbation voyage en direction de Montréal!

M. Ouellette nous laisse cependant sur une note moins ombrageuse. Fort de ses statistiques, il affirme qu'il est improbable que cette situation se répète d'ici 20 ans...

Criminellement responsable de la mort d'un motard

Un jeune homme de 18 ans qui voulait faire peur à un motard de la bande des "Popeye" a été tenu criminellement responsable de la mort de ce dernier, hier après-midi, par le coroner Laurin Lapointe.

Selon les témoignages entendus par le coroner, Antonin Bideau, qui demeure à Montréal depuis à peine un an et qui était originaire du Nouveau-Brunswick, était au volant d'une automobile qui a écrasé contre un mur le motard Georges Lapensée, 23 ans, du 5305 Berri, alors qu'il circulait dans une rue à l'arrière du 4764 Brébeuf, le quatre août.

Bideau, qui a lui-même témoigné sous la protection de la cour, ce qui veut dire que ses paroles ne pourront pas être retenues contre lui dans d'autres procédures, a raconté qu'il avait été battu par un groupe de motards quelque temps avant l'accident et qu'il avait peur.

Selon lui, c'est alors qu'il entrerait au café Caprice, rue Saint-Denis, qu'il a été attaqué par un groupe de motards. Il a précisé que quelques secondes auparavant, en compagnie d'un ami, il avait passé tout près d'une automobile qu'un homme essayait de faire démarrer.

Par la suite, Bideau aurait circulé dans les environs de l'établissement pour attendre le groupe de motards à leur sortie. Effectivement, les quatre motards ont quitté les lieux et l'un d'eux s'est engagé dans une rue, suivi de l'automobile.

Après quelques discussions sur les incidents qui venaient de se produire, le jeune Bideau, selon ce qu'il a déclaré, a voulu faire peur au motard en le frôlant avec son automobile. Selon sa version, il a perdu le contrôle du véhicule qui a écrasé le motard, Lapensée contre le mur.

Deux Montréalais perdent la vie dans l'explosion de leur avion

Deux Montréalais, dont l'identité n'a pas été révélée, ont perdu la vie, hier soir, dans l'explosion et l'écrasement d'un bimoteur Super Skymaster à l'aéroport de Rouyn-Noranda.

Selon la police, les hommes effectuaient un voyage d'affaires et se rendaient à Montréal.

Une enquête a été ouverte pour déterminer les causes de l'explosion de l'appareil.

L'accident s'est produit quelques instants après le décollage alors que le bimoteur se trouvait à une altitude de 100 pieds. Un porte-parole de l'aéroport a indiqué que l'avion s'est écrasé à 200 pieds de la piste et a pris feu.

Les pompiers ont mis plusieurs minutes à éteindre l'incendie. Les corps des deux hommes ont été retirés de l'appareil quelques minutes plus tard.

Les eaux se sont résorbées rapidement et l'on pourra procéder sous peu à des travaux de nettoyage.

Le courant électrique est rétabli dans tous les secteurs touchés par des pannes, mercredi soir, à Granby.

Dans la région de Richmond, les routes 22, 5-22 et 5-32 ont toutes été rouvertes à la circulation.

Certaines routes secondaires, dont la route 39 qui relie Richmond à Racine, ne sont pas encore séparées. Dans le centre-ville de Richmond, les employés du CN effectuent des travaux pour élever un pont de chemins de fer qui s'était effondré.

Par ailleurs, toutes les communications ferroviaires entre Richmond et

Asbestos sont rétablies tandis que les travaux pour effacer les traces de l'inondation dans la localité des Trois-Lacs, à environ 15 milles de Richmond, vont bon train et seront complètes, d'ici quelques jours.

Plusieurs chalets ont été complètement isolés par les inondations et la police avait dû procéder à l'évacuation des résidents.

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue St-Jacques, Montréal. Téléphone: 874-7272. Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations publiées par LA PRESSE sont également réservés. "Copier de la diffusion classée — Enregistrement numéro 1400". Part de retour garanti.

COMPTABILITÉ
Grandes annonces 874-6892
Petites annonces 874-6900

INFORMATION GÉNÉRALE 874-7272

PETITES ANNONCES
Commandes 874-7111
du lundi au vendredi: 9 h. à 5 h. p.m.
le samedi: 9 h. à midi
Pour changer ou annuler 874-7205
du lundi au vendredi: 9 h. à 4 h.30 p.m.
le samedi: 9 h. à 1 h.30 p.m.

PROMOTION 874-7100

VENTES DU JOURNAL
Livraison à domicile 874-6911
du lundi au vendredi: 8 h. à 8 h. p.m.
le samedi: 8 h. à 5 h. p.m.

PUBLICITÉ
Grandes annonces: Télé-Presse, cahiers spéciaux 874-7306
Vacances/Voyages 874-7018
Carrières et professions 874-7019
Nominations 874-7320

REDACTION
Le jour du lundi au vendredi: 874-7061
Publicité 874-7030
Éditorial 874-7018
Sports 874-7029
Spec. Télé-Presse 874-7016
Finance 874-7014
Arts et lettres 874-7023
Vie féminine 874-7061
Nuit (en tout temps) 874-7061

RELATIONS HUMAINES 874-7383

Le contrôle de l'information

En déclarant s'opposer au contrôle politique de l'information à Radio-Canada, hier soir, à la télévision anglaise, le ministre des Communications du Québec, M. Jean-Paul L'Allier, n'aura pas fait oublier la bourde de sa collègue des Affaires culturelles, Mme Claire Kirkland-Casgrain. Il aura sans doute voulu replacer les choses dans leur contexte véritable et rattraper un boomerang qui, après avoir raté sa cible, tardait à se poser. Aura-t-il réussi? On en doute.

La semaine dernière, à Halifax, le premier ministre, M. Robert Bourassa, embarrassé par toute cette affaire, avait dit que le cabinet n'était divisé sur aucune question. A moins que Mme Kirkland-Casgrain n'ait modifié son point de vue à l'endroit de la société d'Etat, ce qui est douteux, voilà qui est moins sûr aujourd'hui.

Il ne s'agit pas ici de défendre une maison qui a les moyens de se défendre elle-même ni de voir des querelles là où il n'y a que des divergences d'opinions. La Société Radio-Canada ne relève pas du gouvernement québécois, et on veut bien croire que chaque ministre du cabinet Bourassa est libre de la houspiller ou de l'approuver en son nom personnel.

Si Mme Kirkland-Casgrain s'en était tenue aux séparatistes, aux gauchistes et aux extrémistes qui hantent ou ne hantent pas Radio-Canada, elle n'aurait fait que reprendre des accusations maintes fois entendues. Mais, en Amérique du Nord, la presse dresse l'oreille dès qu'elle entend l'expression "contrôle de l'information". Or, cette expression, le ministre des Affaires culturelles l'a utilisée.

Le débat était dès lors élargi, et il rejoignait toute la presse. Il ne s'agissait plus seulement de connaître l'opinion d'un ministre sur un moyen d'information en particulier, savoir Radio-Canada: il fallait que fût dissipée l'équivoque créée par ses propos. A quel moment, aux yeux du gouvernement du Québec, la presse cesse-t-elle d'être honnête et l'information "objective"?

Il est tout à fait normal que les hommes politiques critiquent la presse et les journalistes. Tant que les choses en restent là et que les hommes politiques ne s'avisent pas de

domestiquer la presse et de pourchasser les journalistes à la plume rebelle, il faut savoir garder son sens de l'humour et accepter les Louis-Philippe Lacroix. Les journalistes, d'ailleurs, ne se gênent pas pour donner des cours de science politique aux gouvernants, devraient à leur tour tolérer les remontrances.

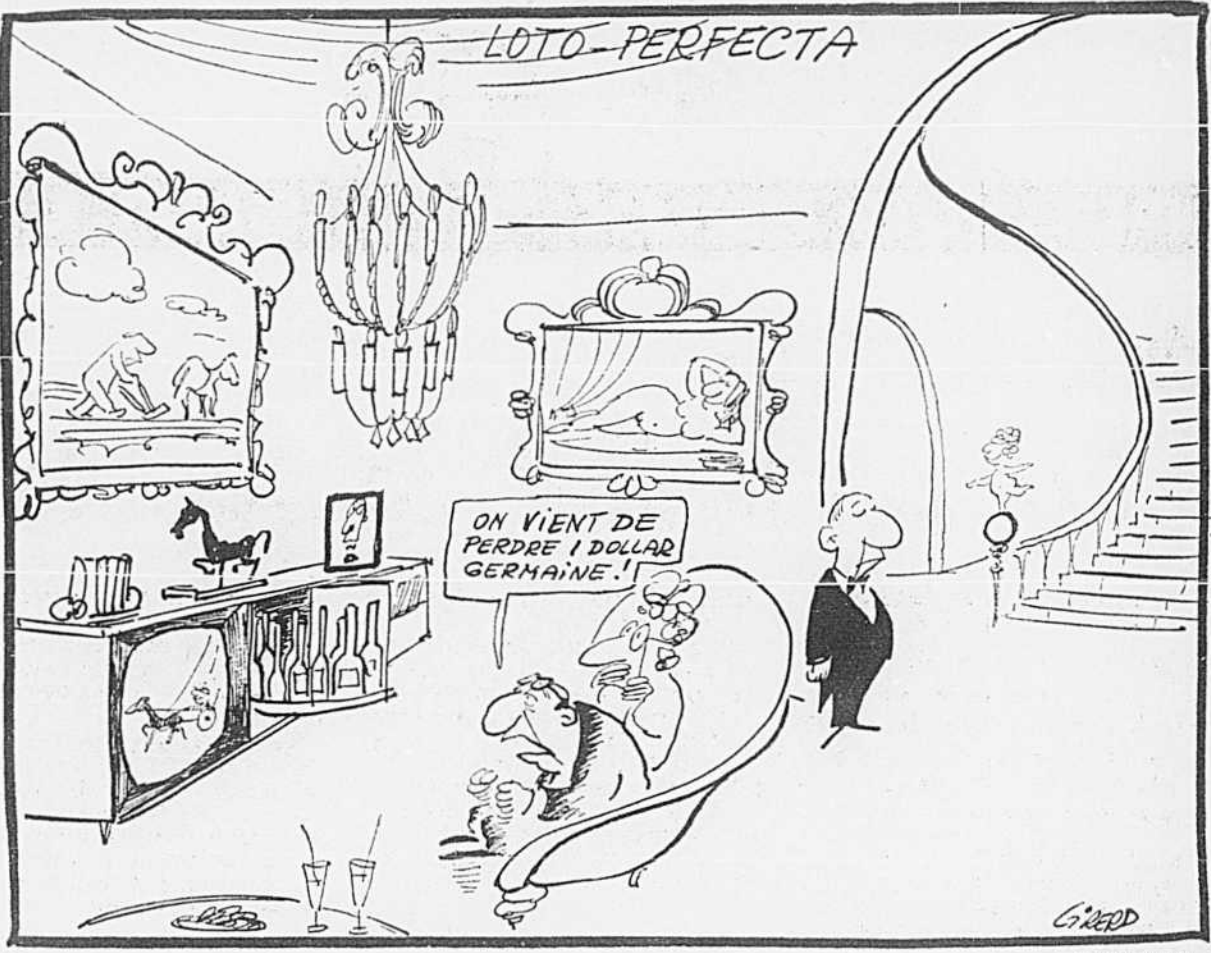
Cette sorte de "modus vivendi" cesse dès que les remarques aigres-douces se transforment en diktats et les suggestions en ordres. Bien sûr, nous n'en sommes pas là au Québec. Mais quand un ministre, premier ministre intérimaire de surcroît, suggère qu'on institue une sorte de contrôle de l'information dans une maison aussi importante que Radio-Canada, ce qui laisse supposer que la censure politique doit y devenir pratique courante, on s'attend à ce que le chef du gouvernement rectifie le tir, au moins à titre personnel... Etant donné que tout le monde, dans cette mini-controverse, semble s'exprimer purement à titre personnel. Cela, à notre connaissance, n'a pas été fait.

Les moyens d'information ne sont pas sans péchés. Il en sera toujours ainsi. Mais ils ne sont pas à ce point "infiltrés" au Québec qu'on doive y pratiquer la chasse aux sorcières. Qu'un ministre n'aime pas, parfois avec raison, une émission de télévision ou un reportage écrit ne constitue pas un motif suffisant pour faire entrer la presse et les journalistes dans le moule étroit de l'information revue et corrigée par un ordinateur.

A cet égard, la réponse que Radio-Canada a donnée à Mme Kirkland-Casgrain est intéressante. Des séparatistes occupent la maison et se promènent en liberté dans ses corridors et ses studios? Bien sûr. Mais c'est là le reflet de la société québécoise, "elle-même farcie de séparatistes". Et, avec un humour qu'on ne lui connaissait pas, Radio-Canada garantit qu'"il n'y a pas de volaille farcie à plus de 24 pour cent".

M. L'Allier, visiblement, a compris qu'un organe d'information n'est ni plus ni moins que le miroir de la réalité. Mais traduit-il le point de vue de tous ses collègues? Rien n'est moins sûr.

Claude GRAVEL



Un premier pas timide

Les Etats-Unis viennent de faire un premier pas timide dans la voie d'une conversion de leur système de poids et mesures au système métrique. Premier pas timide, parce que, théoriquement, l'adoption du S.I. (système international) ne surviendra pas, dans la meilleure des hypothèses, avant une dizaine d'années.

Ces changements prennent toujours beaucoup de temps. Mais, depuis que la Grande-Bretagne a réalisé ce qui, pendant longtemps, a paru impossible — c'est-à-dire l'adoption chez elle du système métrique — les Etats-Unis restent le seul grand pays à n'avoir pas adopté, pour les poids et mesures, le langage universel.

Naturellement, le Canada est dans le même cas. Mais en ce qui le concerne, la lenteur de la conversion est uniquement fonction de l'étendue des échanges

de toute sorte avec les Etats-Unis.

Pour des raisons d'ordre pratique, les Canadiens jugent imprudent de devancer le voisin. Encore que dans une allocution prononcée en avril 1971, Arthur J. R. Smith, de Statistique Canada, avait laissé entendre, sans le dire explicitement, qu'il vaudrait encore mieux devancer légèrement les Etats-Unis dans l'innovation, plutôt que de se laisser prendre de vitesse par eux.

L'initiative nouvelle prise par les Etats-Unis tient à un projet de loi visant à créer un "Bureau de la conversion au système métrique", chargé de préparer un plan qui devra être prêt dans 18 mois. C'est une étape et une étape importante. Le projet de loi a reçu mercredi l'approbation de la Commission du Commerce du Sénat. Les milieux universitaires

sont déjà acquis à la conversion, de même que certaines grandes industries. La NASA, l'agence gouvernementale chargée des vols dans l'espace, a adopté le système métrique.

Voici maintenant un fait qui, sans nous éloigner de notre sujet, exige qu'on le souligne fortement. Sait-on que l'usine SOMA de Saint-Bruno a battu la marche? En effet, dans un tract intitulé "Sauvons Soma" et diffusé par un comité de la CSN, on peut lire ce qui suit: "C'est aussi une des seules usines en Amérique dont les employés maîtrisent la mesure métrique qui sera en usage plus tard en Amérique".

... qui sera en usage plus tard en Amérique". Les ouvriers de Soma n'ont pas tort de se considérer comme des pionniers. Guy CORMIER

La presse étrangère

Sargent Shriver: colistier de McGovern

par l'Agence France Presse

La désignation, de M. Sargent Shriver — ex-ambassadeur des Etats-Unis en France — comme colistier du sénateur McGovern à la vice-présidence, n'a pas manqué de susciter les commentaires de la presse parisienne. Voici quelques extraits :

LE FIGARO :

Et ainsi, samedi matin, George McGovern n'avait toujours pas de co-équipier... L'heure des "kenedistes" de son équipe avait sonné. Désormais, le temps pressait. Ils n'ont eu aucun mal à faire triompher au "finish" la candidature de l'homme en faveur duquel ils s'étaient vainement battus, il y a trois semaines, à Miami Beach.

M. Sargent Shriver, qui n'y croyait plus, se trouvait alors en vacances à Hyannis Port (Massachusetts), dans la propriété des Kennedy, la famille à laquelle il doit d'être ce qu'il est. Il s'est déclaré "enchanté". Il ne paraît nullement se soucier de n'être, en définitive, qu'un cinquième ou sixième choix. C'est un homme qui croit en son étoile et qui a partiellement confiance dans ses qualités. Il n'en manque certes pas et c'est incontestablement une excellente recrue pour le "ticket" démocrate.

— L'AURORE (droite radicale) : "Les deux candidats, bizarrement, font "doublet". Tous deux sortent de l'écurie Kennedy. Ils sont deux à drainer la même clientèle électorale. Celle des "Libéraux", intellectuels et des classes aisées et, en même temps, celle des plus défavorisés : Noirs, minorités en conflit. La classe moyenne leur échappe. Muskie, Humphrey ont refusé de faire cause commune avec McGovern. Ils auraient peut-être pu lui amener la France d'Amérique dans les moyens nécessaires pour faire tout basculer. En désespoir de cause, McGovern s'est raccroché au mythe Kennedy. En espérant que la magie opèrera, même à travers un beau-frère..."

— Pour LES ECHOS (quotidien d'information économique) :

"M. Sargent Shriver peut apporter beaucoup à son chef de file. A cette réserve près qu'il n'a encore jamais rempli de fonctions politiques et qu'on ignore quel sera son "impact" sur le corps électoral. Toujours est-il que M. McGovern n'a pas perdu de temps pour relancer son action un moment compromise. (...) En théorie, ses chances contre M. Nixon paraissent assez minces. Mais il ne faut pas sous-estimer le mouvement d'idées qui s'est cristallisé autour de sa per-

sonne, ni le poids spécifique des jeunes électeurs."

— "COMBAT" (Indépendant de gauche) :

"Sargent Shriver? Le choix n'est pas mauvais, compte tenu des difficultés rencontrées par McGovern pour trouver un colistier. (...) Mais personne, dans le camp démocrate, ne peut aujourd'hui se nourrir d'illusions: ces trois dernières semaines, McGovern a perdu l'énorme réserve d'énergie cinétique accumulée au lendemain de la convention. Le refus de Muskie est révélateur : il n'a pas voulu se placer sur un "ticket" perdant."

Le trafic des armes aux USA

Depuis le début du siècle, les millions d'armes à feu que possèdent les citoyens américains ont fait plus de morts — meurtres, accidents ou suicides — que toutes les guerres auxquelles les Etats-Unis ont participé depuis 1900.

Selon le sénateur Edward Kennedy, les fusils carabines, pistolets, revolvers ont la cause, annuellement, de 3.000 morts par accidents, 7.000 suicides et 10.000 assassinats auxquels il faut ajouter 113.000 vols à main armée. C'est un véritable arsenal que l'on trouve dans les maisons américaines: une centaine de millions de fusils et quelque 30 millions de revolvers, soit plus d'une arme par deux Américains.

Le droit de posséder une arme est une tradition bien implantée aux Etats-Unis puisque c'est son premier amendement qui l'a inscrit dans la Constitution, vers la fin du XVIIIème siècle. Des restrictions sans grandes conséquences y ont été apportées dans les années 30, pendant la belle époque des gangsters de Chicago, et en 1933, après une tentative d'assassinat contre Franklin Roosevelt. Périodiquement, généralement après un assassinat retentissant ou une flambée de violence, l'Amérique déplore la trop grande liberté qui règne dans ce domaine mais les belles paroles sont rarement suivies d'effet.

La mort de John Kennedy n'a pas suffi et il a fallu attendre celle de son frère Robert en 1968 pour voir le Congrès accepter enfin une certaine forme de réglementation: interdiction de la vente d'armes par correspondance et, les lois variant selon les Etats, interdiction de vente à des personnes ne résidant pas dans l'Etat; enfin, obligation pour les armuriers d'enregistrer l'identité des acquéreurs de munitions (Gun Control Act).

Après la dernière tentative d'assassinat contre le gouverneur George Wallace, au moment où il faisait campagne, en mai dernier, pour l'investiture du parti démocrate, l'Amérique s'est à nouveau émue. D'autant plus que le meurtrier, Arthur Bremer,

avait auparavant cherché à atteindre une cible encore plus célèbre, le président Nixon lui-même. Profitant de cette émotion, le sénateur Edward Kennedy a essayé, en vain, de faire voter une loi demandant l'enregistrement des armes à feu et l'obligation d'un permis de port d'armes. Ce projet a été rejeté par 78 voix contre 11 au Sénat qui s'est borné à interdire la vente d'un revolver populaire, petit et bon marché (une dizaine de dollars) appelé le "Saturday Night Special".

En outre, les sénateurs ont décidé de supprimer les contrôles sur la vente de balles calibre 22, utilisées pour les fusils de chasse mais aussi les revolvers. C'est avec une balle de calibre 22 que Robert Kennedy a été assassiné.

Indigné par ces votes, le New York Times écrivait dans un éditorial: "Les sénateurs devraient se demander, tard dans la nuit, combien de policiers ou de politiciens devront encore essayer de fuir avant qu'ils reconnaissent la nécessité de refréner les exigences arrogantes de pseudo-sportifs".

En effet, la puissance qui s'oppose au contrôle des armes à feu est l'un des plus influents "lobby" du Congrès: la "National Rifle Association" qui groupe fabricants d'armes armuriers, clubs de chasse, amateurs de tir, etc., soit près d'un million d'adhérents dont le siège est à deux pas de la Maison Blanche.

Ce "lobby" a encore une fois mené campagne avec succès auprès des citoyens, inquiets de la criminalité dans les villes, des partisans de la loi et de l'ordre — comme le gouverneur George Wallace pourtant victime d'un déséquilibre — et des amateurs de chasse. George McGovern, candidat démocrate à la présidence, a voté contre le projet Kennedy pour ne pas déplaire à ses électeurs-chasseurs du Dakota et le New York Times s'insurgeait contre ces sénateurs libéraux qui sont "au premier rang pour s'indigner contre les massacres au Vietnam et qui choisissent de fermer les yeux sur les occasions de massacres insensés qu'ils provoquent chez eux".

La langue de l'école

A propos du choix des écoles, monsieur Fernand de Haerne trouve que c'est une atteinte à la liberté que d'imposer aux Immigrants la fréquentation de l'école française. Il ne sait donc pas que la liberté des individus cesse dès que les droits d'une collectivité sont brimés. Or, la langue et la culture du peuple canadien-français sont menacés d'extinction, l'Etat a donc le devoir d'intervenir et d'exiger l'école française pour tous. Avec, bien entendu, un bon enseignement de la langue seconde, l'anglais. L'unilinguisme bien compris ne veut pas dire autre chose. C'est ce que préconisent les dirigeants de la S.S.J.B. qui ont le courage d'alerter la population et de proposer des solutions AD HOC.

J'arrive du Mexique. Impossible d'avoir pour mon enfant une école anglaise. Pourtant le Mexique fait partie de l'Amérique du Nord, il est collé sur le géant américain, il ne se croit pas obligé pour autant d'abandonner sa langue maternelle.

En Louisiane, il y a deux siècles, on a anglicisé de force les Acadiens venus s'y réfugier. Aujourd'hui on reconnaît son erreur et c'est à coup de millions que l'on refait de la Louisiane un état francophone. Quelle richesse pour un pays que d'avoir sur une partie de son territoire, une langue et une culture différentes, surtout si cette langue est l'une des deux parlées dans le monde entier. C'est précisément la situation au Québec. On est en train de lui arracher son plus beau joyau pour ensuite, dans cinquante ans, le faire revivre à coups de millions. Non, vraiment l'Etat ne fait pas son devoir!

La langue anglaise, dites-vous, est indispensable dans notre monde moderne "au progrès économique, scientifique et culturel des peuples." Mais voyons! vous charriez. Le milliard de Chinois se fout de la langue anglaise, les millions de Russes très avancés scientifiquement, s'en balancent royalement et l'Amérique du Sud est tout espagnole avec une enclave portugaise. Cessons nos inhibitions, seuls les dirigeants des entreprises multinationales se doivent de connaître les deux langues officielles et d'autres langues si nécessaire.

La langue et la culture d'un peuple sont ce qu'il y a de plus cher à ce peuple. Seuls les coeurs bien nés le conçoivent et sont prêts à lutter jusqu'à la victoire pour le triomphe d'elles.

Madame J. CHOQUET, Saint-François de Laval

Requête au ministre François Cloutier

A propos de l'Institut Loyola: Ainsi que toute personne instruite, vous devez savoir qu'il n'y a pas meilleur

système d'éducation que celui des Jésuites, parce que basé sur de nobles principes. Cela est un fait reconnu par tous les Occidentaux, croyants ou non. Si Loyola éprouve des difficultés à trouver des maîtres de classe, qu'il engage ceux du "Gesù", qu'une initiative malencontreuse a déjà fermée.

Le parler populaire veut que: "Là où l'on chasse les religieux, le diable a libre accès", en outre, il est notoire que le Canada, et plus particulièrement le Québec, jette ses valeurs humaines à la poubelle. Dans le domaine du savoir, "Gesù" et "Loyola" en sont des preuves flagrantes et désoleantes au plus haut point, puisque les générations futures en dépendent. Aujourd'hui "Loyola" seul est digne du nom "Université". Mais il semble que Montréal préfère devenir une synagogue!

La médiocrité règne en maître, et l'imbécillité lève la tête, puisqu'il ne faut plus de diplômés sérieux pour se qualifier mais des triomphes sportifs. La preuve? Une multitude de nos "bachelières" et de nos hauts gradés ne savent même pas où placer le point, avant ou après le zéro, lorsqu'il s'agit du simple huit pour cent des taxes indirectes — pour ne pas parler des "cours grammaticaux" dont ils martyrisent leur français.

Saguenay-Aluminium affrète (loue) plus de 500 navires par an à la Norvège seulement, depuis le début de son existence. Ne croyez-vous pas, monsieur, que Saguenay, ou mieux encore le Québec, devrait posséder ces navires dont il a un si grand besoin?

Ce ne sont là que deux exemples de valeurs que le Canada en général et le Québec en particulier jettent à la poubelle. La liste pourrait s'allonger incroyablement. Le remède commence à l'université, une université digne de ce titre, une université assez noble pour guider les générations.

Mme C. van der Pelen Montréal 134

Le catéchisme officiel

Le Directoire catéchétique Général qui a paru l'an dernier, à Rome, en la fête de Pâques, fut un grand événement dans l'histoire de l'Eglise Catholique.

Après une longue étude, le Saint-Siège — en l'espèce la Sacrée-Congrégation pour le Clergé dont le préfet est le Cardinal Wright — a publié un Directoire général qui aborde tous les problèmes posés par l'enseignement du catéchisme. Il indique dans sa partie doctrinale ce qui doit être obligatoirement enseigné. Ce document est capital puisque tous les catéchistes, prêtres ou laïcs, devront obligatoirement s'y référer. Le Directoire étant une norme du Magistère, il est bien

évident que les catéchismes ou les programmes d'enseignement alterant ou minimisant l'une ou l'autre des vérités essentielles rappelées dans le Directoire ne pourront qu'être refusés aussi bien par les prêtres que par les parents, responsables de leurs enfants. Le Directoire complète heureusement les dispositions du Concile rappelant aux parents leurs droits et leurs devoirs, il leur précise l'étendue de l'enseignement auquel ils ont droit eux et leurs enfants.

Ce Directoire devrait normalement mettre un terme à la discussion aléatoire depuis quelques mois, de part et d'autre, tantôt dans les journaux ou à quelque tribune publique.

Nous devons prier beaucoup pour que l'obéissance soit partout la règle! C'est elle qui ramènera ipso facto clergé et fidèles dans l'unité avec le Siège de Pierre, au moment où elle est compromise par les enseignements tronqués ou faussés que l'on donne au Québec.

Claude MORIN case postale 1411 Gagnonville Comté Saguenay

Le Royal Vic et la drogue

Vos récents articles concernant les facilités de traitement pour toxicomanes soulèvent un problème réel et démontrent un besoin important. Toutefois, les articles portent à croire qu'il n'y a qu'un lit de disponible (au Jewish General Hospital) pour le traitement des toxicomanes.

J'aimerais souligner le fait que l'hôpital Royal Victoria traite fréquemment des toxicomanes (héroïne ou méthadone) lorsque leurs conditions requièrent l'hospitalisation (symptômes aigus de désintoxication, complications physiques ou mentales). On est généralement d'accord sur le fait que la désintoxication permanente ne peut être réalisée dans les hôpitaux généraux même dans ceux qui dispensent des services psychiatriques.

D'autre part, à la suite de la restriction imposée le 1er juin dernier, par le gouvernement fédéral, en ce qui a trait à la prescription de la méthadone, l'hôpital Royal Victoria a immédiatement établi un programme de maintenance à la méthadone sous la direction du Docteur John Hoey. Ce programme ne peut présentement accueillir plus de six ou sept patients ambulatoires. Toutefois, la direction espère étendre ce nouveau service à 150 patients si elle obtient l'appui financier nécessaire demandé aux autorités fédérales et provinciales.

Maurice Dongier, M.D. Montréal

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, 1100 rue St-Jacques, Montréal. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont rigoureusement réservés. «Copier de la deuxième classe». Enregistrement numéro 1400. Prix de retour garanti.

TELEPHONISTE (pour tous les services) 874-7272 RÉDACTION 874-7061 PUBLICITE 874-7306 ANNONCES CLASSEES 874-7111 LIVRAISON A DOMICILE 874-6911



PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITE

Au pays de Mao

Le parti fait la loi, les citoyens sont les juges

Tous droits réservés à LA PRESSE et au WASHINGTON POST

PÉKIN — Les étrangers qui ont séjourné quelque temps en République populaire de Chine ont sans doute appris davantage sur la façon de vivre des Chinois que sur leur système judiciaire.

Avant la grande Révolution culturelle, on autorisait les visiteurs à assister aux audiences des tribunaux chinois. Aujourd'hui, les cours de justice sont interdites aux étrangers; qu'ils soient avocats chinois, ressortissants à l'étranger et invités par le gouvernement de Pékin, étudiants ou simples touristes. Il est également impossible de rencontrer les autorités judiciaires chinoises sur le territoire de la République.

L'enseignement du droit, qui fut florissant à l'époque où l'URSS avait une influence considérable en Chine — vers le milieu des années 1950 —, a commencé à décliner vers 1958, après l'offensive contre la droite et, finalement à l'instar des autres disciplines enseignées à l'université, a été complètement interrompu pendant la Révolution culturelle.

Bien que les universités chinoises aient, non sans une certaine prudence, rouvert leurs portes et se soient engagées à dispenser un enseignement selon de nouveaux schémas, les facultés de droit n'ont pas eu droit au même traitement.

Le représentant du Washington Post signale d'ailleurs que les vaines démarches qu'il a faites pour rencontrer des professeurs de droit sont la preuve que l'enseignement du droit ne figure pas sur la liste des priorités du gouvernement de la République en matière d'enseignement supérieur.

Les raisons invoquées pour expliquer l'inaccessibilité du système judiciaire chinois sont multiples. Une délégation des Philippines, qui avait demandé à visiter une cour de Justice, s'est fait répondre abruptement: "Nos

institutions légales ne sont pas des curiosités pour touristes".

Un guide a patiemment expliqué au correspondant du Post que les visiteurs sont tenus à l'écart parce qu'on veut éviter qu'ils entravent de quelque façon que ce soit le travail des tribunaux, de la police et des institutions pénitentiaires pendant que durera la campagne visant à éliminer les derniers vestiges du déshonneur Liu Sha Chi au sein de l'appareil gouvernemental.

L'avocat n'exerce pas sa profession

A l'Université de Pékin, on a déclaré au correspondant du quotidien de la capitale américaine que les étudiants de la Faculté de droit et ceux de l'Institut d'études juridiques n'ont pas encore complété leur formation dans les "écoles d'encadrement" où, comme les professeurs et les fonctionnaires, ils doivent reviser leur pensée politique en s'adonnant aux travaux des champs et à l'étude de l'idéologie du président Mao Tse-toung.

A plusieurs reprises, raconte le correspondant, j'ai remarqué que la discussion sur le système judiciaire chinois n'est, somme toute, qu'une pure perte de temps parce que prochainement, les institutions judiciaires et les écoles de droit seront complètement réorganisées.

En outre, de nouvelles lois doivent être promulguées afin de répondre aux besoins nouveaux de la nation chinoise.

Précisons cependant que ces changements ne surviendront qu'après la

tenue du quatrième congrès national du peuple, qui devrait prochainement être convoqué avant la fin de l'année. On croit savoir que ces assises donneront lieu à l'élaboration d'une nouvelle constitution.

Quoi qu'il en soit, il est évident que l'avocat n'exerce par sa profession en Chine populaire. En outre, aucune tentative n'a été faite pour faire revivre les bureaux d'assistance juridique, copiés sur le modèle soviétique, qui furent démantelés au plus fort de l'offensive contre la droite.

Cependant, les cours de justice ont survécu à la Révolution culturelle bien que leur juridiction ait singulièrement été réduite. Effectivement, leur rôle ne consiste aujourd'hui qu'à reviser les causes criminelles dites sérieuses.

Si la Chine n'est pas prête à dévoiler ce que seront ses nouvelles institutions judiciaires, elle agit on ne peut plus ostensiblement en ce qui concerne le niveau extrajudiciaire. Le correspondant du Washington Post raconte en effet que ses hôtes ont été très coopératifs dans l'organisation de rencontres avec les "comités révolutionnaires", lesquels constituent le premier niveau de gouvernement urbain avec les "communes populaires" qui dirigent les campagnes.

La Révolution culturelle ne semble en effet pas avoir eu un effet considérable sur ces institutions qui, soulignons-le, règlent quotidiennement les multiples conflits personnels qui éclatent parmi une population de plus de 800 millions d'âmes, et imposent des peines aux citoyens dont les écarts de conduite ne sont pas suffisamment sé-

rieux pour être référés aux instances judiciaires supérieures.

Il apparaît même que la juridiction de ces institutions a été étendue depuis la Révolution culturelle. Ainsi, par exemple, certains "comités révolutionnaires" de Pékin et de Shanghai agissent désormais comme autorités civiles en matière de mariages et de divorces.

Néanmoins, souligne le correspondant du Post, en dépit du fait qu'on ait changé leur nom et qu'elles aient vu leur rôle légèrement modifié, ces institutions sont essentiellement les mêmes que celles qui ont existé entre les années 1949 et 1963.

Les comités révolutionnaires

Le "comité révolutionnaire" n'est rien d'autre que le "comité populaire" d'avant la Révolution culturelle, désignation encore en usage dans certaines municipalités. Ces comités, qui ont pour tâche d'assurer des services à une population déterminée, dirigent ou coordonnent une myriade d'activités incluant l'éducation, les soins médicaux, l'hygiène, l'assistance sociale, la production, la propagande politique, etc.

Chacun de ces comités est assisté par des "comités de résidents" — organisations de masse dont les représentants, au nombre de 7 à 18, sont des Volontaires élus — composés principalement de ménagères et de travailleurs à la retraite. Un "comité de résidents" peut être responsable d'une région comprenant plusieurs milliers de personnes.

Il y a un "poste de sécurité publique" pour chaque territoire couvert par un "comité populaire ou révolutionnaire". Les "policiers" de ces postes coopèrent avec les "comités de résidents" en maintenant l'ordre public. La Ligue de la jeunesse commu-

niste, le mouvement des femmes et d'autres groupes d'"activistes" opèrent également sur le territoire: le tout sous la direction du Parti communiste chinois dont le premier secrétaire régional est aussi chef du "comité révolutionnaire".

Partout, semble-t-il, la discorde entre citoyens a sensiblement diminué en raison de la Révolution culturelle qui a permis de développer davantage la prise de conscience du peuple chinois.

Néanmoins, on reconnaît l'existence de certains problèmes dits "légaux" et qui se présentent sous diverses formes. Par exemple, une dispute entre locataires concernant le partage d'une salle de bains ou d'une cuisine sera immédiatement tranchée par un membre du "comité de résidents". Un problème plus sérieux, une demande de divorce par exemple, sera débattue dans une assemblée à laquelle participeront non seulement des délégués des "comités révolutionnaires", "comités de résidents", parents, amis et époux eux-mêmes, mais également des représentants des usines où travaillent les conjoints démunis.

Grâce au système judiciaire institutionnalisé

L'auteur d'un larcin, d'autre part, sera soumis, lors d'une première offense, à une séance d'éducation de la part de ses camarades. S'il récidive, il sera censuré publiquement par tous les citoyens de son quartier. Enfin, s'il continue de se mal conduire, il sera traité comme un mauvais élément de la société et envoyé aux travaux forcés. La durée de son séjour dans un camp de travail sera conditionnelle au temps qu'il mettra à se réhabiliter.

Comme le signale le correspondant du "Post", il faut reconnaître que de sérieux efforts sont faits dans le but

d'éliminer les risques d'arbitraire dans l'imposition de ces peines que l'on reconnaît sévères. Ainsi, avant de soumettre un citoyen à l'humiliation de la censure publique, les dirigeants d'une équipe de production doivent obtenir l'approbation des autorités de la commune. En outre, avant de déclarer "paria" un citoyen récalcitrant ou contre-révolutionnaire, les communistes doivent signifier leur intention au Bureau de la sécurité publique du comité.

Ce qu'il y a de remarquable dans ces institutions extrajudiciaires, c'est que tout en reposant sur des fondations traditionnelles, elles permettent aux entités locales de s'occuper de leurs propres affaires, décongestionnant ainsi l'appareil judiciaire de l'Etat. Il faut cependant souligner que le système actuel, bien qu'il ait grandement emprunté aux us de la vieille Chine, s'est réajusté en fonction des nouveaux besoins créés par la Révolution.

Ce type d'organisation communale aide non seulement à accélérer le règlement des conflits à peu de frais, mais il s'avère également un moyen efficace de convertir les citoyens à la morale et à la légalité communistes. De façon identique, la pression qu'exercent certains groupements et l'ostentatisme social sont devenus des instruments fort efficaces pour inculquer de nouvelles valeurs.

En refusant les modèles judiciaires empruntés de l'étranger, la Chine communiste a rejeté les influences qu'elle qualifie de bourgeoises, féodales et révisionnistes. C'est pourquoi, il sera particulièrement intéressant de voir ce que le quatrième congrès national du peuple décidera à propos de la création d'un système judiciaire supérieur institutionnalisé, en regard de l'attitude modératrice qui se manifeste maintenant à Pékin.

le monde qui s'écrit

Chili

Une révolution dans la légalité est-elle possible?

Louis-Bernard ROBITAILLE

L'EXPERIENCE CHILIENNE: REFORMISME OU REVOLUTION, Alain Labrousse, Le Seuil, Paris 1972, 390 pages.

Le sort de la "révolution dans la légalité" qui a cours au Chili depuis un an et demi a une importance considérable. D'abord pour le Chili, bien sûr. Mais aussi pour un certain nombre de pays où les forces de gauche ont une chance de prendre le pouvoir par des voies électorales.

Une coalition "révolutionnaire" qui prend le pouvoir par les voies électorales peut-elle procéder à une transformation radicale de la société capitaliste ou est-elle condamnée à s'enliser dans les sables mouvants du réformisme?

Une critique de gauche du gouvernement Allende

Le livre d'Alain Labrousse, dont la rédaction a été terminée en décembre dernier, constitue un dossier extrêmement fouillé sur le cas chilien. Auteur précédemment d'un livre sur les Tupamaros, Labrousse ne cache pas ses sympathies pour le MIR chilien (Mouvement de la gauche révolutionnaire): s'il approuve les objectifs à long terme de l'Unité populaire, il ne manque pas de faire une critique sévère de la stratégie — trop "prudente" selon lui — utilisée par le gouvernement Allende pour réaliser le programme établi.

Le diagnostic posé par Labrousse est clair: à moins d'un vigoureux coup de barre à gauche (qui implique une rupture avec la "légalité bourgeoise" et une mobilisation massive des travailleurs et des paysans), le gouvernement Allende est condamné à jouer le jeu de l'opposition démocratique-chrétienne. Ceci veut dire en pratique: des compromis de plus en plus graves

sur le programme de l'Unité populaire, des mesures économiques de plus en plus conservatrices pour tenter d'amadouer la classe capitaliste. Au bout de la route, une désaffectation des travailleurs, déçus par un gouvernement incapable de satisfaire les espoirs qu'il a fait naître — et un retour au pouvoir de la Démocratie chrétienne en 1976.

La mobilisation électorale

La campagne électorale de 1970 avait suscité une mobilisation populaire sans précédent: les 14.800 comités de l'Unité populaire qui remuaient le pays semblaient devoir constituer un embryon de "pouvoir populaire"; d'autre part, travailleurs et paysans avaient clairement indiqué qu'ils entendaient prendre une part active dans le processus. Ainsi des manifestations de paysans, des occupations de terres illégales avaient marqué la longue campagne.

Allende n'était donc pas porté au pouvoir seulement par une majorité électorale (relative), mais également par un enthousiasme des masses de nature à tenir la droite en respect.

Selon Labrousse, les deux mois qui séparent les élections du 4 septembre de l'entrée en fonction du nouveau président furent cruciaux pour l'avenir de l'expérience Allende.

Les garanties constitutionnelles

Allende n'ayant pas la majorité absolue des voix, c'était le Parlement (où les députés de l'UP étaient en minorité) qui devait désigner le futur président. En principe, c'était une formalité: la tradition voulait que le Parlement confirme le candidat arrivé en tête.

Cette fois cependant, la droite utilisa à fond cette formalité. Avant d'assurer Allende du vote de ses représentants au Parlement, la DC décida de faire quelques gains politiques et exigea de l'UP un certain nombre de "garanties constitutionnelles". Selon Labrousse, en cédant à la DC, le nouveau gouvernement accepta de voir sa marge de manoeuvre sérieusement réduite.

Outre la reconnaissance de la liberté de presse et le maintien inté-



Salvador Allende: un embryon de pouvoir populaire.

gral de l'appareil judiciaire, l'UP acceptait de respecter intégralement les structures actuelles de la police et de l'armée. Elle promettait également de continuer à subventionner l'enseignement privé, de ne pas modifier la loi sur la réforme agraire (adoptée par la DC), et de garantir l'immovibilité des fonctionnaires démocrates-chrétiens.

Six mois de réformes

Au départ, l'UP se liait donc les mains jusqu'à un certain point. Ce qui ne l'empêcha pas, au cours des premiers six mois, grâce à une utilisation astucieuse de la législation adoptée sous de précédents gouvernements, de procéder à des réformes majeures. Il y eut d'abord un relèvement général des salaires — de 20 à 40 p.c. — qui eut pour effet de permettre une relance de l'activité industrielle qui s'était sérieusement ralentie. Puis des nationalisations importantes: le cuivre, le salpêtre, le pétrole, les banques. La mise en place d'un programme de construction de logements à loyer modéré (sept ou huit fois plus que sous la DC). Enfin, la réforme agraire héritée du régime précédent reçut un coup de fouet: en six mois, il y eut autant d'expropriations de grands domaines qu'en six ans de régime démocrate-chrétien. Sur le plan social, il y eut le début d'une vaste campagne d'alphabétisation au sein de la classe paysanne, la distribution d'un demi-litre de lait par enfant, etc.

Environ six mois après l'entrée d'Allende au palais présidentiel, la coalition de l'UP recueillit les premiers fruits de sa politique: au milieu de l'euphorie générale, aux élections municipales d'avril, la coalition obtint la majorité absolue des voix, et les deux partis marxistes (le PC et le Parti socialiste) totalisèrent à eux seuls 39 p.c. du vote. Ce fut en quelque sorte la lune de miel de la "révolution dans la légalité". Les difficultés de toute sorte allaient suivre.

Résistances de la droite

Au plus fort de l'euphorie populaire, la droite s'était tue prudemment — au Parlement, on rognait les textes de loi sur les nationalisations, et on n'attaquait pas de front les réformes proposées. Mais elle n'avait pas désarmé.

La résistance des classes dirigeantes prit plusieurs formes: il y eut d'abord le boycottage économique. Les propriétaires terriens expropriés abattaient le bétail, détruisaient les récoltes, ruinaient les terres avant de les livrer aux paysans. Des capitaux importants quittèrent le pays. Des industriels sabotèrent la production. Il y eut même un épisode mystérieux: un faux agent de la compagnie Fiat procéda à des transactions importantes (et fictives) sur le marché européen du cuivre, ce qui eut pour effet de faire baisser les cours pendant quelques mois (le cuivre est la principale source de devises pour le Chili). Le gouvernement riposta de diverses manières: dans certains cas, les terres furent confisquées, les entreprises nationalisées.

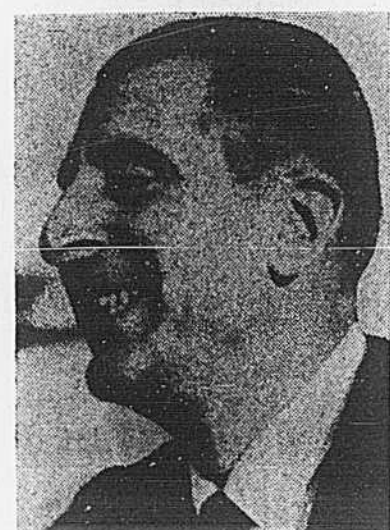
Premières défaites

L'opposition commença à utiliser l'appareil judiciaire pour contrecarrer les mesures gouvernementales: dans la plupart des cas, la magistrature donna tort au gouvernement.

Parallèlement à l'opposition légaliste de la DC, la droite entreprenait une atmosphère de conspiration assez trouble, encourageant en particulier les propriétaires à s'armer pour résister aux occupations de terrain illégales des paysans. Enfin, le 9 juin, oeuvre d'un groupe de jeunes gauchistes très marginaux, ce fut le "bizarrerie" assassinat d'un des leaders de l'aile droite de la DC. C'était un mois avant l'élection partielle de Valparaíso. Cet incident permit à Eduardo Frei de reprendre le contrôle de la DC et à sonner le ralliement des forces de droite contre le régime. A Valparaíso, le candidat de l'UP fut battu par la droite qui avait présenté un candidat unique. Quelques mois plus tard, au cours de deux élections complémentaires, la gauche perdit de nouveau des voix aux mains des partis de droite unis.

Désormais, le gouvernement se trouvait placé sur la défensive. Provoquées à la fois par le boycottage économique de la bourgeoisie, par les mesures de rétorsion américaines et par une baisse du prix du cuivre sur le marché mondial, les difficultés économiques commencèrent. La hausse importante de la consommation (suite aux augmentations de salaires), provoqua une pénurie alimentaire. Autant de bons chevaux de bataille pour la droite.

Enfermé dans le cadre étroit de la "légalité" "bourgeoise", le gouvernement Allende se trouvait pris



Eduardo Frei: sonner le ralliement des forces de l'ordre.

dans un cercle vicieux: pour tenter de mener à bien l'exécution de son programme, dans un climat de relative stabilité, il fallait désarmer l'opposition. Mais pour y arriver, il fallait précisément renoncer à une partie de son programme. Avant plusieurs votes importants au Parlement, la DC obtint ainsi un morceau du programme de l'UP.

Les ambiguïtés de la voie chilienne

Selon Labrousse — il s'agit là bien sûr d'un jugement bien global — il n'est pas du tout certain que le Chili soit "en transition vers le socialisme". A son avis, le nouveau gouvernement ne s'est pas vraiment attaqué au vrai pouvoir de la bourgeoisie ni à l'appareil d'Etat hérité du passé. Le gouvernement Allende, dit-il, demeure par ailleurs technocratique et paternaliste, refusant d'intégrer les masses dans le processus de transformation. Si bien que rien n'interdirait un retour en force du capitalisme, à la faveur d'une défaite électorale en 1976. Il donne quelques exemples à ce sujet:

— d'abord sur le plan économique: le secteur étatique représentant déjà 40 p.c. de l'activité économique du pays. Les nationalisations n'ont fait qu'augmenter cette proportion à environ 50 p.c. Par ailleurs ces nationalisations ont permis à la bourgeoisie d'accumuler un capital énorme, en raison des indemnités: rien n'interdit de penser que ces capitaux pourraient permettre une revitalisation du secteur privé. Même dans les cas de certaines nationalisations, le système adopté a été celui de la formule mixte, où les anciens patrons continuent de diriger les entreprises. D'autres secteurs — la construction de logements par exemple — restent entre les mains du secteur privé, et le gouvernement donne l'assurance qu'il n'a pas l'intention de toucher au sec-

teur des moyennes entreprises; — en ce qui concerne l'agriculture, la réforme agraire héritée de la DC limite de façon stricte la démocratisation réelle de ce secteur; d'une part, la loi en vigueur protège les propriétés de dimension moyenne et risque de créer une nouvelle classe de paysans qui, à leur tour, engageront de nouveaux travailleurs agricoles; d'autre part, elle donne aux grands propriétaires la propriété de leur machinerie agricole; très souvent, ceux-ci refusent de la vendre à l'Etat, sauf à des prix exorbitants. Tout ceci crée un mécontentement sérieux chez les paysans et provoque une baisse de la production agricole qui, à son tour, suscite le mécontentement des consommateurs;

— sur le plan des institutions, le gouvernement a accepté de laisser en place toutes les structures de l'armée. Celle-ci continue de recevoir armes et entraînement des Etats-Unis. En cas d'affrontement sérieux, il est certain que l'armée ne resterait pas les bras croisés. Selon Labrousse, les forces armées appuieraient volontiers une solution "centriste-nationaliste" de type péruvien;

— enfin, selon Labrousse, la participation des travailleurs demeure fort théorique; dans les usines, les ouvriers demeurent très minoritaires au sein des conseils d'administration; les politiques économiques et la réforme agraire sont pensées et exécutées par des hauts fonctionnaires. En somme, le gouvernement, s'il s'appuie sur les masses, ne les intègre pas suffisamment au processus "révolutionnaire". D'où le danger d'une certaine désaffection: alors que la classe dirigeante relève la tête, que les classes moyennes s'inquiètent, le gouvernement ne fait rien pour maintenir une mobilisation populaire.

La lutte armée?

Enfermé dans la logique du légalisme et de la "transition pacifique vers le socialisme", le gouvernement Allende est-il en train de sombrer dans le réformisme? La "révolution dans la légalité" se transformera-t-elle en une sorte de "New Deal" lequell, en permettant une meilleure distribution des revenus, en augmentant la consommation, peut fort bien renforcer le capitalisme? Il est trop tôt pour le dire.

Pour Labrousse, la destruction de la société capitaliste ne peut se faire sans un affrontement violent. Possible. Mais on voit mal les travailleurs chiliens, au sein d'un continent où les dictatures militaires ont le haut du pavé, s'engager dans une lutte armée, alors que les fusils sont entre les mains de l'adversaire. La voie "pacifique" empruntée par l'UP — c'est la stratégie des PC orthodoxes — n'est pas dénuée d'ambiguïté. Labrousse la critique un peu allègrement; mais, dans l'immédiat, en existe-t-il vraiment une autre?

Les étiquettes bilingues: poursuites judiciaires contre trois compagnies

par Michel AUGER

Une quarantaine d'accusations ont été déposées, hier, en cour des Sessions de la paix contre trois établissements commerciaux pour avoir vendu des produits qui ne respectaient pas la loi sur les étiquettes bilingues et la description du contenu des produits.

Les plaintes ont été officiellement déposées par un étudiant en droit de Montréal, M. André-Paul Bourdon, devant le juge André Bourdon, et ce n'est qu'aujourd'hui que l'on fixera la date de la comparution des compagnies Eaton, Steinberg et Buywell Food Mart, de la rue Saint-Catherine.

Dans le cas du magasin Eaton, le plaignant, qui est à l'emploi de la Fédération des associations coopératives d'économie familiale, dénonce la vente de produits ne portant pas d'inscription française et qui n'indiquent pas le nom du fabricant, le lieu de fabrication ainsi que la composition du produit vendu.

Dans le cas des deux autres magasins, il n'y a aucune dénonciation contre l'étiquetage bilingue.

C'est apparemment la première fois que de telles accusations sont portées au Québec en se basant sur l'article 40 des règlements découlant de la Loi des produits agricoles et des aliments.

Ces accusations concernent surtout les produits portant les marques de commerce des grandes chaînes d'aliments.

ments où, généralement, on indique que le produit est emballé ou produit pour telle ou telle entreprise.

Comme dans le cas de l'étiquetage bilingue, l'amende maximum est de \$1,000 pour une première offense et de \$5,000 pour une récidive. Dans ce cas aussi, la moitié de l'amende payée par les contrevenants est versée au dénonciateur.

Le dénonciateur dans cette affaire, M. André Bourdon, est à l'emploi de la Fédération des ACEF depuis quelques années et son travail touche toutes les facettes de la protection du consommateur.

Selon lui, il est très important que la description du produit vendu soit inscrite sur les étiquettes afin que le consommateur soit renseigné sur le bien de consommation qu'il achète.

M. Bourdon estime que la Loi des produits agricoles, contrairement à celle de la protection du consommateur, est beaucoup plus efficace, puisqu'elle permet à n'importe quel citoyen de dénoncer des infractions.

Dans le cas de la Loi de protection du consommateur, seul le ministre de la Justice peut porter des accusations. "Souvent, estime M. Bourdon, pour diverses raisons, dont le surcroît de travail de la part des fonctionnaires, des causes comme celles en treprises hier ne peuvent être instruites devant le tribunal."

La première ville du monde de l'environnement

LONDON (PC) — Le gouvernement britannique a donné son accord pour ce qu'il appelle la première ville du monde et l'aéroport de l'environnement.

Cette ville prévue pour 250,000 habitants sera construite dans le comté de l'Essex, sur un territoire gagné sur la mer: il y aura là le troisième aéroport de Londres, un port en eau profonde et des réservoirs d'huile.

Le projet coûtera entre \$2.5 milliards et \$3.8 milliards, a annoncé mercredi au parle-

ment le sous-secrétaire de l'Environnement, Eldon Griffiths.

Le site de l'aéroport, près de l'île Foulness dans l'estuaire de la Tamise, là où la rivière se jette dans la mer du Nord, a été un sujet de conflit entre ceux qui ont conçu le projet et les écologistes.

Deux pistes d'envol seront ouvertes au moins dès 1979 ou 1980. Foulness est à environ 50 milles du centre de Londres et un service de trains rapides sera créé pour les passagers.

L'enquête sur St-Léonard a été ajournée au 23 août

L'enquête sur l'administration de la Ville de Saint-Léonard a été ajournée, hier, au 23 août.

La commission siège normalement deux jours par semaine — les mercredi et jeudi — mais, exceptionnellement la semaine prochaine, elle ne siégera pas.

Alors qu'elle a entendu, mercredi, le témoignage d'Emmanuele Saputo, chez

qui des documents avaient été saisis, le 18 mai, par la police de Montréal, la Commission a mis hier ce chapitre en veilleuse jusqu'au 28 août. Elle n'a entendu hier matin que des témoins venus déposer des documents évoqués lors de témoignages antérieurs relatifs à des changements de zonage.

Pratiquement rien de nouveau n'est ressorti de cette audience.

demain dans L'ILE

Programme de demain

Place des Nations: à 20 h. 00, Discothèque Bag.

Pavillon de l'URSS: présentation de films documentaires dont "Moscou, la ville et le temps", "Une carte de visite" etc. Présentation de films français à 11 h. 00, 12 h. 00, 13 h. 00, 14 h. 00, 16 h. 00, 18 h. 00 et 20 h. 00.

Pavillon de la Yougoslavie: Projection de films touristiques sur la Dalmatie, en alternance français/anglais à toutes les 30 minutes à partir de 12 h. 00.

Pavillon Cinéma ONF: trois films d'Anne-Claire Poirier, "Mister Plummer", 27 minutes (noir et blanc); "Les Ludions", 23 minutes (noir et blanc); "De Mère en Fille", 75 minutes (noir et blanc).

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

DATE LIMITE
POUR LES INSCRIPTIONS

DANS LES ÉCOLES DE LA C.E.C.M.

La Commission des Écoles Catholiques de Montréal rappelle à tous les élèves qui ne sont pas encore inscrits pour l'année scolaire 1972-1973 qu'ils sont tenus de le faire aux dates et endroits suivants:

Dates: le lundi 14 août ou le mardi 15 août
Heures: de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 18 h.
Endroit: à l'école qu'ils fréquenteront en septembre
Exigences:

- 1) L'élève doit présenter son bulletin scolaire
- 2) les parents doivent présenter un certificat de naissance (l'original seulement) pour toute inscription en classe maternelle ou en première année.

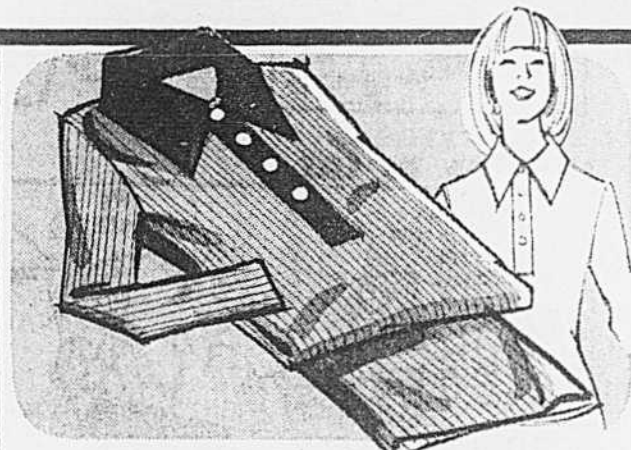
SUPER BONIS DU SAMEDI

Demain, 12 août
profitez des Achats
Bonis d'un jour!

MIRACLE MART

Une Division de Steinberg Limitée

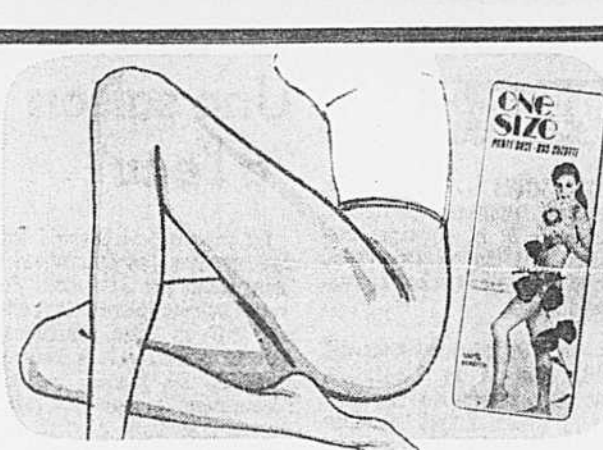
Valeurs intéressantes
pour vous, votre foyer
et votre famille!



Blouses à manches longues

En tricot côtelé nylon qui moule bien. Col et patte de teinte contrastante. Teintes diverses. P.M.G.

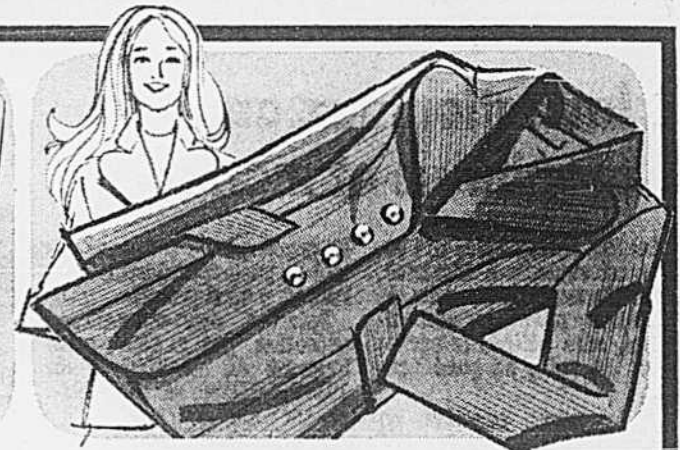
ACHAT BONI
2.77 ch.



Bas-culottes pour dames

De pointure universelle. 100% nylon extensible, culotte renforcée. Indéformables. Beige, épice, taupe, miel doré.

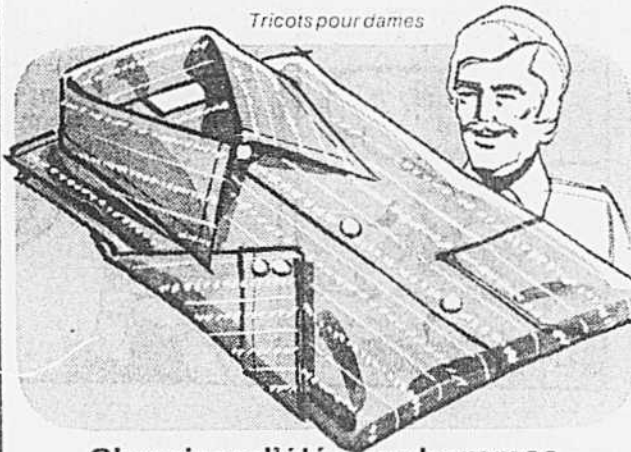
Ord. 3 pour 1.00
ACHAT BONI
4 pour **1.00**



Blazer de velours côtelé

Modèle droit pour dames. En velours finement côtelé. 2 poches mentes. Marine, rouille, brun, noir, vin.

ACHAT BONI
8.44 ch.



Tricot pour dames

Chemises d'été pour hommes

Modèle habillé, 65% polyester et 35% coton. Manches courtes; texture "dobby". Bleu, rouille, vert, brun. Encolures: 14% à 16%.

ACHAT BONI
1.99 ch.



Rayon des bas

Pull-overs d'acrylique pour bambins

A manches longues, encolure montante. Motifs et coloris variés. Parfaits pour écoliers.

ACHAT BONI
1.99 ch.

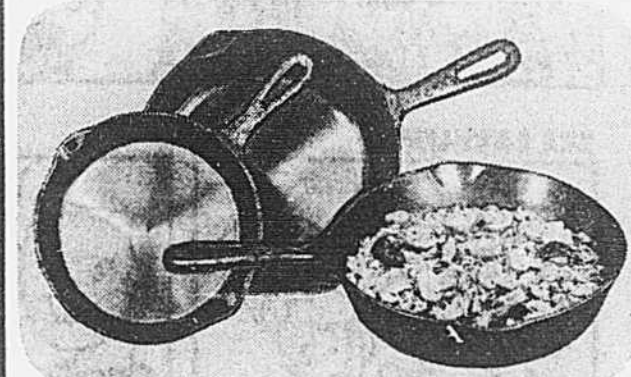


Vêtements sport pour dames

Blousons course pour hommes

• Nylon à l'épreuve de l'eau. Rayures "course".
• Col mandarin à 2 boutons.
• Blanc, or, bleu.

ACHAT BONI
3.97 ch.

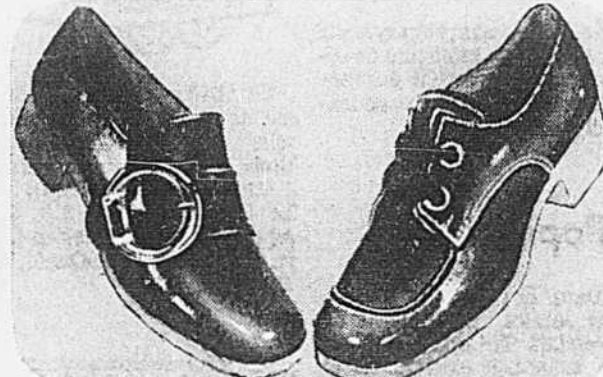


Ens. 3 poêles à frire

• En fer forgé épais
• Noir seulement
• Comprend: 1 de 6 1/2"; 1 de 8" et 1 de 10 1/2"

ACHAT BONI
2.97 l'ens.

Articles de cuisine



Solde! Souliers pour enfants

D'un manufacturier bien connu! Vintyle à semelles en crêpe. Noir brun, marine. Choix incomplet de couleur dans certains magasins.

ACHAT BONI
3.99 pal.

Pointures: 11 à 4; aussi 1/2



TV portatif Sanyo 10"

• Réception UHF/THF. Circuit combiné de tubes et transistors.
• 1 an de garantie sur les pièces.
• 90 jours de service gratuit.

ACHAT BONI
79.77 ch.

Radios et téléviseurs

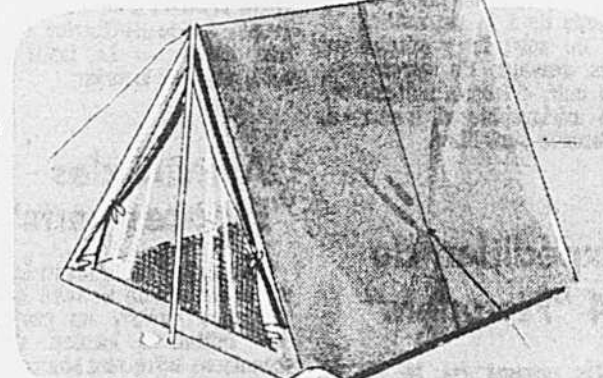


Populaires rubans 8 pistes

• Les Classels, Petula Clark, Marc Hamilton, Tony Massarelli et nombre d'autres.

ACHAT BONI
1.97 ch.

Disques



Tente de nylon pratique pour deux

• Porte moustiquaire à glissière nylon 3 sens.
• Fenêtre de filet en arrière.
• Couvre-sol de nylon cousu et recouvert. Env. 5' x 7' x 3'8".

Ord. 21.97
ACHAT BONI
16.77 ch.

Articles de sport



Appareil Polaroid "Zip"

• Donne 8 photos en noir et blanc en 30 secondes.
• "Yes" indique quand photographier.
• Flash intégré.

ACHAT BONI
10.99 ch.

Photographie

MAINTENANT 12 MAGASINS À VOTRE PORTÉE DANS LE GRAND MONTRÉAL

• Place Longueuil

• Point-Viau (Centre commercial)

• West Island Mall, Transcanadienne, Sortie 35

• Jean Talon et Pie IX

• Plaza Greenfield Park

• Les Galeries Lachine

• Plaza Côte-des-Neiges

• Châteauguay, 180 Boul. d'Anjou

• Les Galeries Lachine

• Plaza Côte-des-Neiges

• Place Versailles

• Plaza Alexis Nihon

• Chomedey, (Centre commercial St-Martin)

OUVERT • LUNDI À MERCREDI 9 A M À 6 P M

• JEUDI ET VENDREDI 9 A M À 9 P M

• SAMEDI 9 A M À 5 P M

Satisfaction
garantie
ou prompt
remboursement
avec le sourire!

votre week-end

Double gala de l'Âge d'Or

par Dollard Morin

Les citoyens âgés seront particulièrement favorisés dans la présente fin de semaine, un double gala y sera, en effet, organisé à leur intention.

Sous les auspices des centres de l'Âge d'Or, de la Ré-creation municipale de Montréal, c'est demain soir que sera offerte la grande fête de l'été destinée aux personnes âgées. Et c'est sur la Place des Nations, à Terre des Hommes, qu'elle aura lieu.

Demain, à 8 h., il y aura donc grande danse à cet endroit pour tous les groupes de l'Âge d'Or, soit les 50 ans et plus, de Montréal et des environs. La bienvenue leur sera souhaitée par M. René Bélisle, assistant-directeur du Service des sports et loisirs de la Ville de Montréal.

Les gens du Troisième Âge danseront aux accords de l'orchestre de Claude Bérard, des disques choisis par Réal Héty et sous l'animation du maître de cérémonies Yvon Petitclerc.

A noter qu'en cas de pluie, cette danse sera reportée au samedi 19 août, avec le même programme. La participation à cette fête sera gratuite.

Les autobus transportant des groupes spéciaux pourront se rendre directement à la Place des Nations. Les gens âgés arrivant par le

métro bénéficieront du transport par la Balade, entre 7 h. et 8 h. 30 et, au retour, entre 11 h. et 12 h. 30. Pour tout renseignement: 872-3015.

A Longueuil

Une manifestation destinée aux personnes âgées est prévue dans le cadre de l'ouverture officielle du Festival d'été de Longueuil. Ce sera le "Bal de coton de l'Âge d'Or".

Cette danse où la robe de coton sera de mise couronnera la "Journée de l'Âge d'Or", le dimanche 13 août. Elle aura lieu à 8 h. du soir, au Collège Jean-Béliveau de Longueuil, avec la collaboration de deux organismes de l'endroit: le Club de l'Âge d'Or et les "Amis de la Bonne Humeur".

On y accueillera deux orchestres, celui des "Montagnards" et celui des frères Lalonde, ainsi que le chanteur Aimé Major et le groupe folklorique "les Sortilèges". Pour renseignements: 679-6490.

On sait que le 2e Festival d'été de Longueuil sera officiellement inauguré demain,

par un triple défilé et une fête populaire. Les parades se mettront en marche à 6 h. 30 du soir et se dirigeront vers l'angle de la rue St-Charles et du chemin Chamblay, où la danse s'ouvrira à 7 h. 30, avec le groupe bava-rois de Tony Stas, un orchestre du "bon vieux temps" et l'ensemble (underground) "Necessity".

On signale également que le dimanche 13 août, de 9 h. du matin à 9 h. du soir, se déroulera le tournoi de baseball "moustique", au parc Laurier, à Longueuil.

D'autre part, ce soir même, à 9 h., au parc Duvernay, de la même ville, il y aura cinéma gratuit pour toute la famille ("Alice au pays des merveilles", de Disney).

Musique chinoise

Un autre concert ethnique sera offert ce soir, à 8 h. 30, par la succession Campbell, au carré Dominion, angle Peel et Dorchester, au cœur de Montréal. Son programme sera dédié à la musique chinoise.

Pendant ce temps, les jeunes pourront danser, à 8 h. 30, avec la discothèque "Bag", sur la Place des Nations, à Terre des Hommes. A la même heure, au Kiosque international, le public pourra assister au spectacle de théâtre de la troupe "Les Carcasses" (entrée libre).

Demain soir, à 8 h. 30, le concert populaire Campbell ouvert aux jeunes, au parc Ahuntsic, angle Lajeunesse et Prieur, mettra en vedette les ensembles "Expedition" et "Crash". En cas de pluie, la soirée se tiendra à l'arena Ahuntsic, 10560, rue St-Hubert (entrée libre).

Pour les Canadiens et Neo-Canadiens de 18 ans et plus, "l'Accord" offrira demain, à 9 h., une soirée de danse, avec piano-bar, à son local habituel, 2015, rue de la Montagne, suite 602. Ce soir, au même endroit, ce sera la rencontre à "la Sympathèque".

Les amateurs de belle musique seront bien servis, le dimanche 13 août. Dans l'après-midi, à 3 h., il y aura récital de musique "haute fidélité", au pavillon-restaurant du lac Aux-Castors, sur le Mont-Royal. Le soir, à 8 h. 30, des concerts de fanfare Campbell seront présentés au carré Dominion et au théâtre de verdure du parc Lafontaine.



Invitation aux anciens moniteurs et monitrices

Le 30e anniversaire de l'entrée en vigueur, à Montréal, de la formule des terrains de jeux avec moniteurs et monitrices, sera célébré le soir du lundi 14 août, au parc Laurier.

A la même occasion, on rendra hommage à M. René Bélisle qui débuta à ce terrain de jeux comme moniteur, il y a 30 ans, et qui est resté depuis cette date au service de la récréation des Montréalais, jeunes et moins jeunes.

Le principal animateur de cette fête, M. Marcel Parent, surintendant adjoint à la division des loisirs municipaux, lance une cordiale invitation à tous ceux et celles qui ont rempli le rôle de moniteurs et de monitrices aux terrains de jeux de Montréal depuis 1942.

"Tous sont invités à la soirée du lundi 14 août, ou en cas de pluie, le lendemain soir, 15 août", nous dit M. Parent. "Ils sont même priés d'y emmener leurs épouses et leurs enfants. Ils auront sûrement plaisir à se rappeler des souvenirs du passé et à rencontrer d'anciens camarades."

Le programme

En cette soirée du 30e anniversaire des terrains de jeux, au parc Laurier, le programme débutera à 6 h. 30, avec le spectacle "Balconville" présenté par le théâtre ambulant de marionnettes "le Vagabond". A noter que

le grand public est aussi invité à participer à cette fête; l'accès y sera gratuit.

Suivront des manœuvres exécutées par la Compagnie Française de la Marine, de l'île Ste-Hélène, et le spectacle de "la Boîte à Musique".

A 8 h. 30, ce sera le spectacle de "la Roulette": "Au pays des bobines de fil". Le tout se terminera par une danse populaire animée par les moniteurs spécialisés de l'Atelier des loisirs-danse de la Récréation municipale.

Du théâtre

Une semaine d'animation théâtrale s'achève, sous les auspices du Centre communautaire de Rosemont. Elle sera couronnée ce soir, à 7 h. 30, par un spectacle avec le Théâtre Populaire du Québec qui offrira deux pièces originales: "Hey! c'est mon spot!" et "J'm'ennuie pas de Montréal". Cette soirée aura lieu au CEGEP de Rosemont, 6400, 16e avenue (729-0644), et l'entrée y sera libre.

POUR SE RÉCRÉER.

CE SOIR: — à 8 h. 30, concert ethnique Campbell, consacré à la musique chinoise, au carré Dominion, angle Peel et Dorchester (entrée libre).

— A 8 h. 30, à "l'Accord", 2015, rue de la Montagne, suite 602, soirée de rencontre à "la Sympathèque" (entrée libre, pour Canadiens et Neo-Canadiens de 18 ans et plus; — demain, danse et piano-bar).

— A 10 h. et minuit, à "l'Atre", 4461, rue St-Denis, récital du chansonnier René Robitaille (entrée libre).

— A 8 h. 30, au Carrefour d'étudiants, 6020, av. Wilderton, à Côte-des-Neiges, danses folkloriques internationales (731-8045).

— A 8 h., au Club Hélio, 1238 est, rue Bélanger, pour les personnes "seules", danse avec orchestre (demain, à la section Snowdon, 6510, boul. Décarie, "Danse des Hot-Pants").

— A 8 h. à l'Âge d'Or "Dumoulin", 4560, rue St-Denis, danse pour les 35 ans et plus.

Une saison "à l'eau"

Le mauvais temps qui fait des siennes, cet été, n'a rien pour favoriser le succès des activités récréatives de plein air. "C'est juste d'affirmer que la saison est 'à l'eau'", nous dit M. Marcel Parent, récemment promu au poste de surintendant adjoint des loisirs, au Service des sports et loisirs de la Ville de Montréal.

Par suite des pluies abondantes, les terrains de jeux sont détrempés, ce qui empêche les enfants d'y prendre leurs ébats. A maints endroits, il a même été impossible d'utiliser "la Roulette": elle risquait de s'enfoncer dans le sol trop mou.

"C'est vraiment une saison pitoyable", ajoute M. Parent. "A cause du manque de continuité dans le programme, suscité par la pluie, les enfants ont perdu le rythme dans leur participation... Ils ont aussi perdu le goût des programmes que moniteurs et monitrices ont peine à réaliser. En 25 ans, j'ai rarement vu une si piètre saison!"



CE SOIR: — à 7 h., spectacle de marionnettes "Balconville", au parc St-Paul-de-la-Croix, angle Hamel et Sauvé, à Ahuntsic (entrée libre). — Le lundi 14 août, à 2 h. 30, au parc J. P. Perreault et à 7 h., au parc René-Coupeil, à St-Michel.

"Popilart 72"

Dans le cadre des Initiatives locales, les artisans de "Popilart 72" organisent leur 3e exposition estivale. Ils la présenteront au grand public, les 17 et 19 août, au sous-sol de l'église St-Victor, 1315, rue Hector, angle Hochelaga (métro Frontenac et autobus 85, jusqu'à la rue Hector).

Les visiteurs y seront admis de 9 h. du matin à 10 h. du soir; ils y admireront des travaux de céramique, de cuir, d'émaux sur cuivre, de sérigraphie et autres. L'entrée sera libre.



Expédition de 14 "Pionniers"

Un groupe de 14 "Pionniers" du poste La Vérendrye du mouvement scout Bon-Pasteur, à Laval-des-Rapides, a entrepris une expédition aux îles St-Pierre et Miquelon; il doit être de retour à Montréal, le 28 août.

Sous la direction du chef Robert Desjardins, ces jeunes visiteront cet archipel d'îles françaises et participeront à un chantier destiné à améliorer une colonie de vacances à l'île Langlade. Leur programme comportera aussi des visites dans des familles, chez le Gouverneur, chez les autorités locales et religieuses de l'endroit, sans oublier des feux de camp.

Activité des "Espaces verts"

"Visite de l'autre Montréal" est la principale activité des "Espaces verts", un projet des Initiatives locales. Cet organisme offre aux Montréalais la possibilité de constater eux-mêmes comment plusieurs espaces de verdure sont en danger de disparition dans la métropole (y compris une partie du Golf municipal).

Devant la réponse enthousiaste des citoyens, "Espaces verts" continue les visites de "l'autre Montréal", le vendredi et le dimanche, à 2 h. 30 de l'après-midi. Le rendez-vous a lieu face au Musée des Beaux-Arts, rue Sherbrooke ouest. Les visites, d'une durée de 2 heures chacune, se prolongeront jusqu'à 13 août (le coût: 50 cents par personne). Pour renseignements: 832-7422.

TARZAN



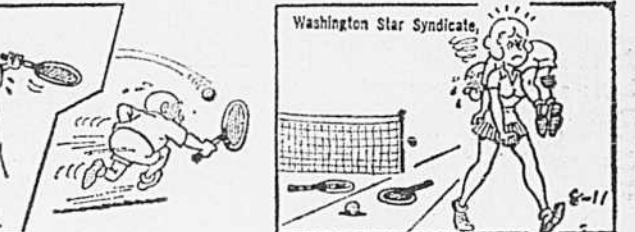
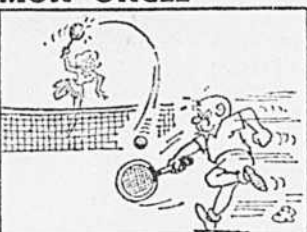
BOZO



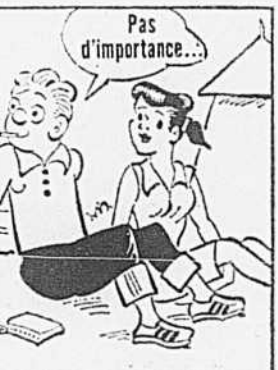
FERDINAND



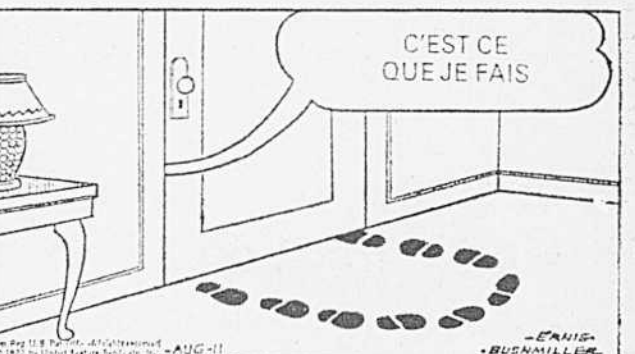
MON ONCLE



LE PAPA DE LILI



PHILOMÈNE



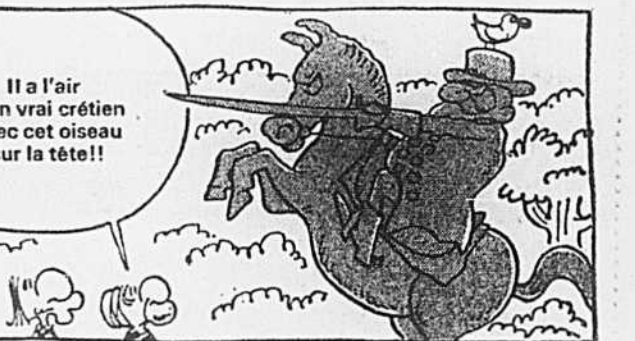
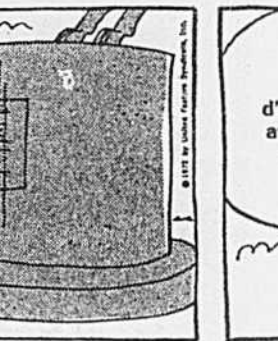
PEANUTS



LES LATULIPE



RUE DES FAINÉANTS



BATMAN ET ROBIN



Les loisirs municipaux à T. des H.

Sous l'animation des loisirs municipaux de Montréal, voici des activités offertes à Terre des Hommes:

CE SOIR: à 8 h., à la Place des Nations, danse pour les jeunes avec la discothèque "Bag" (entrée libre); — à 8 h. 30, au Kiosque international, spectacle de théâtre avec la troupe "Les Carcasses" (entrée libre).

DEMAIN: à 2 h. et à 8 h., au Kiosque international, spectacles de variétés avec "les Etoiles d'Horizon" (entrée libre); — à 5 h., même endroit, concert gratuit avec "Sound Company", orchestre-chorale de Toronto;

— à 8 h. 30, à la Place des Nations, soirée de l'Âge d'Or.

DIMANCHE: à 2 h., au Kiosque international, spectacle de danses folkloriques de l'Inde, avec le groupe "Sitar" et la danseuse internationale Ritha Devi (entrée libre);

— à 3 h., à la Place des Nations, spectacle du vaisseau "Alexandre-Pouchkine" offert par le pavillon de l'URSS (libre);

— à 7 h., au Kiosque international, concert donné par "les Ménestrels de St-Hyacinthe", chorale de jeunes filles (libre);

— à 8 h. 30, même endroit, concert donné par un groupe "pop" appelé "l'Impact" (libre).

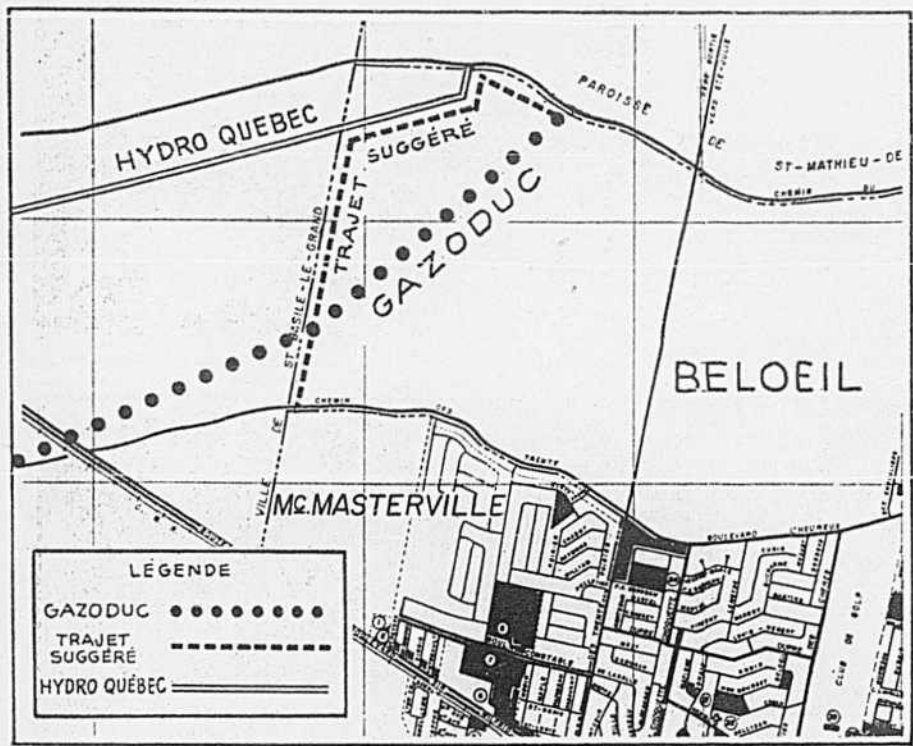
Soirées à la "Place N.D.G."

La "Place N.D.G.", théâtre en plein air sis dans le parc du même nom, angle Girouard et Sherbrooke ouest, est une innovation estivale de la Récréation municipale de Montréal. Ses spectacles sont offerts chaque semaine, les mardi, mercredi et jeudi, à 8 h. du soir.

Le responsable, M. Pierre Dufresne, lance un appel à tous les groupes de musique, de théâtre, de folklore et autres, et les invite à participer à ces soirées. Pour inscription: 872-3670.

Soirées à la "Place N.D.G."

Le mardi soir est consacré aux arts populaires (théâtre et musique). Le mercredi, particulièrement aux orchestres "pop". Le jeudi, aux différents groupes ethniques (folklore, chant, musique, etc.). Le public est invité à ces soirées; l'entrée est libre.



La ville de Beloeil a vainement essayé de faire modifier, à l'intérieur de son territoire, le tracé du gazoduc que la compagnie Gaz métropolitain est à construire pour relier le gazoduc transcanadien, situé à Saint-Mathieu de Laprairie, aux usines de la Sidbec à Contrecoeur. Ce pipe-line traverse en diagonale une importante zone différée de développement urbain. Les sept terres de ce secteur sont scindées en deux parties et sont désormais assujetties à une servitude perpétuelle.

Selon le maire de Beloeil, le tracé du gazoduc sabote le plan d'urbanisme de sa ville



Paul Pouliot

Selon le maire de Beloeil, M. Philippe Vézina, le tracé du gazoduc de la compagnie Gaz métropolitain dans les limites de cette ville constitue un véritable sabotage du plan d'urbanisme de cette municipalité.

Rappelons que la construction d'un gazoduc reliant le gazoduc transcanadien situé à Saint-Mathieu de Laprairie, aux usines de Sidbec à Contrecoeur avait soulevé de nombreuses protestations parmi les quelque 5,000 agriculteurs affectés par ces travaux.

Dans la partie nord-ouest du territoire de la ville de Beloeil, où se trouvent encore des terres en culture, le pipe-line passe en diagonale, scindant cette superficie en deux et créant aussi une servitude perpétuelle dans cette zone différée de développement urbain.

Il existe déjà dans ce secteur une autre servitude occasionnée par le passage d'une ligne de transmission de l'Hydro-Québec.

"Ces servitudes font de ce secteur de notre territoire un véritable damier, affirme M. Vézina, ce qui est absolument intolérable puisque cela va nuire au développement futur de notre ville".

Nombreuses démarches

Le maire de Beloeil a révélé à LA PRESSE que le conseil municipal a vainement tenté de faire modifier le tracé du gazoduc. Des représentations écrites auprès des administrateurs du Gaz métropolitain n'ont rien donné. Une rencontre entre les deux parties, à l'hôtel de ville, en mai dernier, a même eu lieu. Après deux heures de vaines discussions, il fut convenu que les deux groupes se retirent dans une salle séparée pour réfléchir durant une demi-heure. Après cette période de "méditation", les représentants de la compagnie firent savoir aux conseillers que leur projet demeurerait inchangé.

Les urbanistes

Les ingénieurs conseillers en planification pour la ville de

Beloeil, le bureau de MM. Beauchemin-Beaton et Lapointe, de Montréal, à la demande du conseil municipal, avaient fait une étude approfondie du projet d'aménagement du gazoduc, au cours du mois d'avril.

Cette analyse avait amené ces experts aux conclusions et recommandations suivantes: "Techniquement ce conduit de gaz peut être implanté dans votre infrastructure. Nous ne croyons pas que le tracé recommandé tienne compte des principes d'urbanisme établis et nous déplorons même un manque évident de consultation. "Avec la collaboration de la ville de Saint-Basile-le-Grand, nous pouvons faire suivre le tracé du gazoduc le long de l'emprise existante de l'Hydro-Québec. Cette possibilité éliminerait une contrainte à votre développement et regrouperait les servitudes le long d'un même corridor. Ainsi, le tracé s'allonge de 200 à 300 pieds, mais il demeure encore le plus recommandable, si l'on considère son intégration sur l'ensemble du territoire et par rapport aux deux villes".

De plus, ces ingénieurs suggéraient à la ville que si cette dernière solution, idéale du point de vue de l'aménagement, était rejetée, on pourrait alors reconsidérer celles le long de la limite de la ville et du boulevard projeté dans la zone précitée.

Une drôle d'arrogance

Faisant appel à ses souvenirs de cet incident, le maire résume la réponse de la compagnie comme suit: La décision de ne pas modifier le tracé du gazoduc repose sur deux motifs, à savoir, que la compagnie n'est pas tenue par la loi de consulter les villes, et que, si cette entreprise devait se plier aux exigences des municipalités, elle ne pourrait pas progresser, faire les constructions ou aménagements nécessaires.

M. Vézina ne se gêne pas pour qualifier cette attitude de "drôlement arrogante".

Le premier magistrat de cette ville de 13,000 habitants souligne que les modifications de tracé proposées par les ingénieurs conseillers auraient pu coûter un supplément de \$7,000 au maximum au Gaz métropolitain. Par contre, Beloeil, en raison de

"l'entêtement" de ce service public, devra éventuellement assumer des dépenses d'au moins \$300,000 pour réussir à aménager convenablement la zone impliquée.

Pourquoi l'urbanisme ?

M. Vézina en est rendu à se demander "devant ce sabotage de notre plan directeur" si le gouvernement ne devrait pas cesser d'inciter les municipalités à se donner un plan d'urbanisme afin d'assurer un développement homogène de l'ensemble de leur territoire dans l'intérêt de leurs contribuables.

A ce propos, le maire de Beloeil croit qu'il est absolument illogique qu'une compagnie puisse se servir d'un droit d'expropriation pour aller à l'encontre du bien public.

Situation intolérable

Il n'admet pas cette situation, qu'il trouve d'ailleurs intolérable. "S'il existe un besoin de privilèges, de droits d'expropriation, il faut qu'il y ait, parallèlement, des mécanismes qui empêchent les abus, comme c'est le cas présentement".

Selon M. Vézina les lois d'expropriation constituent un danger. Il préconise que les droits qu'ont certaines compagnies d'exproprier puissent être contestés avant que les cas soient soumis à la Régie de l'électricité.

Un cas typique

Un agriculteur dont la terre se trouve dans la zone affectée par le passage du gazoduc, M. Guy Halde, résidant au 356, du boulevard L'Heureux, à Beloeil, voit sa ferme complètement coupée en deux par ce pipe-line et astreint d'une servitude perpétuelle sur une bande longue d'environ quatre arpents sur une largeur de 30 pieds, à tout essayer, mais en vain, pour éviter que sa propriété ne soit de nouveau morcelée, puisqu'il a déjà chez lui une ligne de transmission de l'Hydro-Québec.

Il a même eu recours aux avocats, à la procédure d'injonction, pour se retrouver au même point.



Disparue

La police poursuit ses recherches dans le but de retrouver la jeune Mario Cohen, 15 ans, disparue de la demeure de ses parents depuis le 19 juillet dernier. Elle mesure cinq pieds et deux pouces, pèse 95 livres, a les cheveux et les yeux bruns. Les personnes pouvant aider à la retrouver peuvent communiquer avec la police de Côte Saint-Luc ou à la Sûreté du Québec.

Les Jardins Taché: Me Joyal n'a pas à prouver solvabilité

OTTAWA (PC) — Le juge Jacques Boucher, de la cour Supérieure de Hull, n'a pas permis que l'on questionne la solvabilité de Me Renée Joyal-Brossard en ce qui touche la démolition des édifices Dasken.

Elle était questionnée, hier après-midi, en cour de Hull, par Me Michel Sainte-Marie, procureur de sept résidents du secteur Taché qui tentent d'obtenir une injonction contre Me Joyal, sous prétexte qu'elle n'aurait pas l'argent pour mener à bien la démolition.

L'audition des témoins a duré plus de deux heures et les sessions reprendront ce matin.

Le jugement n'a pas encore été rendu, toutefois, le juge Boucher a indiqué que selon un règlement de la ville de Hull, si Mme Joyal ne mène pas à terme la démolition, la ville pourra la continuer et faire parvenir la note à Mme Joyal.

Ainsi donc, le préjudice que les sept résidents de ce secteur pourraient subir est trop éloigné, selon lui, pour questionner la solvabilité de Mme Joyal.

Pompéi

En badinant, le juge Boucher a affirmé que si par hasard elle ne finissait pas, la ville de Hull aurait "les ruines Dasken", comme monument, tout comme on a les ruines de Pompéi.

Trois des sept citoyens ont comparu dans la boîte aux témoins et les trois n'ont pu prouver, selon le procureur

de l'Association des Jardins Taché, Me Ronald Belec, qui a lutté pour la démolition, que Mme Joyal n'avait pas l'argent nécessaire pour la démolition.

Ce droit de la démolition a été obtenu par un jugement de la cour Supérieure du Canada qui a décrété qu'il fallait démolir et que si les entrepreneurs, soit Dasken Enterprises de Ville LaSalle et Aylmer Road Holdings, ne le faisaient pas, Mme Joyal pouvait le faire à leurs dépens.

Ces édifices à logement ont été construits sur un terrain ne permettant que des maisons unifamiliales et résidentielles.

Le juge a indiqué à plusieurs reprises que Mme Joyal avait le droit de démolir et que ce droit lui avait été confirmé par la cour Supérieure, la plus haute instance judiciaire canadienne.

Me Sainte-Marie a invoqué que si Mme Joyal avait droit, il était corrélatif à celui des autres citoyens de ce quartier et n'avait pas le droit de leur causer préjudice.

Dépôt

Un des propriétaires, M. Roland Labelle, a déclaré, en réponse à une question de Me Belec, qu'au moment de la demande de requête en injonction, il n'avait pas été question de dépôt.

Or, il a fallu que les sept déposent \$2,000 pour demander cette injonction. Les deux autres témoins n'ont pas été interrogés sur ce sujet.

Quant à M. Lou Lewington, responsable de la démolition auprès de Mme Joyal, il a été établi qu'il n'avait obtenu aucun contrat de démolition pour la ville de Hull depuis 1944.

M. Lewington a par ailleurs, affirmé qu'il recevrait \$125,000 après la démolition, soit le coût estimé de la démolition.

Même si Mme Sainte-Marie avait plusieurs témoins à produire, le juge Boucher a indiqué que trois suffisaient, puisque les questions étaient constamment les mêmes.

ANNONCE

COMMENT ÊTRE EN FORME AU RÉVEIL

Êtes-vous de ces oiseaux de nuit qui se sentent en pleine forme pour travailler ou s'amuser jusqu'à des heures tardives — mais qui ont toutes les peines du monde à retrouver leur énergie le matin? Le mal dont vous souffrez, car c'en est un, n'est pas sans remède. Tel est, du moins, l'opinion exprimée par un spécialiste dans le numéro d'août de Sélection du Reader's Digest. Le réveil est une opération physiologique complexe, déclare-t-il, et bien des gens pourraient rééduquer leur organisme pour se réveiller dans de meilleures conditions. Lisez les recettes salutaires qu'il propose pour ceux qui sont "du soir" et qui en souffrent le matin. Achetez Sélection dès aujourd'hui.

PENSIONNAT ET GARDERIE ENFANTS DE 3 À 11 ANS

Air pur, expression corporelle et verbale, chant, danse, art dramatique, alimentation saine, dev., de la personnalité

— CLIMAT FAMILIAL —

INSCRIPTION IMMÉDIATE SUR RENDEZ-VOUS

436-1304

Le Lycée da Silva

1155, rue Morel, Ste-Sophie de Lacorne, comté de Terrebonne (5 milles de St-Jérôme)

LALONDE À VERDUN

est plus près que vous ne croyez

- L'autoroute vous amène maintenant jusqu'à notre salle de montre
- Le Forum de Montréal n'est qu'à 5 minutes.
- La route-point Décarie n'est qu'à 10 ou 12 minutes.
- Le centre-ville par Bonaventure n'est qu'à 7 minutes.

VOTRE CONCESSIONNAIRE **MERCURY A VERDUN**

Location à long terme

LALONDE AUTOMOBILE LTÉE

3897, RUE BANNANTYNE, VERDUN

766-8521

DATSUN



gagne la bataille des "extra"... Calculez tout ce que DATSUN donne...en plus d'être championne de rallye. Découpez...et allez vérifier chez ceux qui prétendent en donner plus.

1. Moteur à arbre à came en tête à 5 paliers.
2. Transmission à 4 vitesses synchronisées.
3. Freins avant à disque.
4. Sièges baquet à dossier entièrement inclinable.
5. Dégivrage électrique de la lunette arrière et témoin lumineux.
6. Pneus à flanc blanc.
7. Enjoliveurs de roue "de luxe" en acier inoxydable.
8. Garniture plissée en vinyle.
9. Essuie-glace électrique à 2 vitesses.
10. Lave-glace électrique.
11. Tableau de bord coussiné anti-reflets.
12. Moulure de bas de caisse en acier inoxydable.
13. Colonne de direction télescopique de sécurité.
14. Coffre à gants.
15. Chauffe-ventilateur-dégivreuse puissante à 3 vitesses.
16. Garantie 50,000 milles/5 ans du dispositif de contrôle des émissions.
17. Allume-cigarettes.
18. Cendriers à l'avant et à l'arrière.
19. Phares jumelés.
20. Clignotants de sécurité à 4 postes.
21. Phares de recul.
22. Témoin de frein de secours.
23. Moulure de seuil de porte.
24. Garniture en vinyle d'entretien facile.
25. Ceintures à trois points à rappel automatique et baudriers à l'avant.
26. Moulure d'égouttement en aluminium.
27. Aération à circulation intégrale.
28. Verre teinté de sécurité.
29. Construction monocoque résistante aux chocs.
30. Batterie de 60 ampères/hre.
31. Système de freinage de sécurité à double circuit.
32. Alternateur de 600 watts.
33. Pare-chocs enveloppants.
34. Ceintures de sécurité escamotables à l'arrière.
35. Suspension arrière entièrement indépendante.
36. Coffre à bagages de 13.1 pieds cubes.
37. Tapis de coffre à bagages amovible.
38. Double pare-soleil de sécurité coussiné.
39. Amortisseurs à double effet remplis d'huile d'azote.
40. Tapis couvrant tout le plancher.
41. Suspension indépendante à type à entretoise.
42. Bouchon de réservoir à essence à verrou.
43. Lampe d'accueil de portière automatique à 3 positions.
44. Carburateur jumelé.
45. Appuie-tête réglables à l'avant.
46. Accoudoirs à l'avant.
47. Témoin et avertisseur sonore de ceintures de sécurité.
48. Etrangleur automatique.
49. Pont arrière à arbre indépendant semi-flottant.
50. Barre stabilisatrice anti-roulis.
51. Déverrouillage du capot à l'intérieur.
52. Roue de secours en retrait.
53. Clef réversible toutes serrures.
54. Butoirs de pare-chocs en caoutchouc.
55. Système d'alimentation entièrement scellé.
56. Feux de position avant et arrière.
57. Tablier au pare-chocs avant.
58. Moquette de caoutchouc place du conducteur.
59. Rétroviseur extérieur antiéblouissant.
60. Pare-brise de sécurité amovible.
61. Glaces arrière latérales totalement escamotables.
62. Et plus de performance en rallye que toute autre voiture, quel que soit son prix. Ça, c'est la Datsun 510!

VOUS DEVEZ CONSULTER VOTRE CENTRE DE RENSEIGNEMENTS DE LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE?

N'oubliez pas de réviser le numéro de téléphone, il est changé dans les bureaux de district suivants:

Longueuil	SIGNELEZ	670-7000
Montréal Est	DÉSORMAIS	527-5181
Montréal Ouest		489-3411

Ces numéros apparaîtront dans le nouvel annuaire des téléphones (1972).

Unemployment Insurance Canada Assurance-chômage Canada

la presse

livraison à domicile

874-6911

du lundi au vendredi: 8h a.m. à 5h p.m.
le samedi: 8h a.m. à 5h p.m.

Plus de 1200 concessionnaires en Amérique du Nord.

UNE DATSUN... tout de suite





La collection "Monsieur" de Guy Lariche offre cette version du blouson seyant et pratique. Celui-ci, de couleur tête de nègre, est en mouton relouré avec larges revers de fourrure. Sur les hanches, une ceinture retenue par une boucle. Un cadeau à recevoir ou un cadeau à se faire.



Comme cet ancien restaurateur montréalais dont le slogan était "Je mange chez moi", John Weitz, couturier américain, porte lui-même ses vêtements. Celui-ci, une longue veste d'inspiration canadienne, est fait de poil de chameau et ornée d'un col de molleton. A remarquer, les larges poches spacieuses et douillettes.

Classicisme Sophistication Elégance

par Madeleine DUBUC

Pour le vent et le soleil, pour la chasse au gros gibier ou la chasse à la "créature", pour le bureau ou pour la rue, pour le scooter ou la BMW, les messieurs, cet automne, s'habilleront bien. Délaissant avec septembre leurs tenues légères et claires, ils iront, avant les femmes même, s'habiller chaudement, confortablement et autant que possible, élégamment.

L'automne 1972 apporte à la mode masculine une dimension nouvelle: un sens de la coupe parfaite et une attention toute particulière au choix des tissus. Le classicisme retrouvé des dessinateurs de mode se promène, à travers les pays et les continents, de la mode féminine à la mode masculine, et vice versa.

Dans les vêtements d'intérieur, l'accent est mis surtout sur la matière première, c'est-à-dire sur les tissus: flanelles, plaids, shetlands, tweeds, poil de chameau.

Dans les vêtements d'extérieur, on insiste sur le confort: légèreté et chaleur unies à une grande liberté de mouvements. Aux hommes actifs, on promet des vêtements où la simplicité s'allie à la sophistication; aux hommes plus sédentaires, on promet que le froid ne les prendra pas par surprise. On leur offre donc des fourrures, des cuirs, des suédés, des lodens, des tissus imperméabilisés et doublés.

Au chapitre des détails, l'automne ramène la petite veste, délaissée depuis quelques années. Quelquefois de même tissu que le pantalon ou que le veston, quelquefois disparate dans le tissu et dans la texture: avide ou velours opposés aux tweeds, par exemple.

En résumé, si la mode masculine automnale est simple, elle est très certainement riche d'allure, élégante et essentiellement mâle dans son inspiration.



La mode masculine irlandaise arrive jusqu'à nous dans cette version du veston de cuir de Paul Wenzel. Larges revers, poches appliquées, deux boutons à l'avant. Porté sur un chandail col roulé, c'est l'idéal pour l'étudiant ou le garçon actif.



La tenue "garde-chasse" de Ralph Lauren, couturier américain, peut tout aussi bien s'accommoder d'un sport plus tranquille: promenade en forêt ou rallye... Un veston de Harris tweed quadrillé brun et blanc sur un pantalon de velours côtelé beige et une chemise à carreaux bruns et jaunes.



Ce manteau ceinturé en pied-de-coq orné de boutons de cuir, est signé Rubin Bros., de Montréal. Il sera probablement, comme son nom l'indique, un "manteau de marche" fort populaire chez nous et outre-frontières, quand l'automne reviendra.

Notre horoscope

(AGENCE SCRIBE)

LES ENFANTS NES CE JOUR prendront à peu près quotidiennement de fermes résolutions, mais qui seront, pour la plupart, contrariés par les circonstances. D'ailleurs, si ces natis sont souvent obéissants, ils auront aussi un instinctif besoin de changements.

BELETER DU 21 MARS AU 20 AVRIL

Aujourd'hui encore, vous devriez éviter la fatigue nerveuse. Offrez-vous des dérivatifs paisibles et, dans vos conversations avec vos compagnons de loisirs, n'abordez pas de questions qui pourraient provoquer des discussions animées.

TAUREAU DU 21 AVRIL AU 20 MAI

Vous devrez vous occuper, probablement, d'une question qui demandera à être traitée avec beaucoup de discrétion. Évitez tout comportement pouvant vous attirer l'hostilité de certains de vos proches ou de vos collègues.

MEMEUX DU 21 MAI AU 21 JUIN

Il se peut que vous soyez appelé à rendre service à une personne avec qui vous êtes fréquemment en rapport, et vous serez personnellement avantage par l'obligeance d'autrui. Distrez-vous paisiblement, ce soit.

CANCER DU 22 JUIN AU 22 JUILLET

De bonnes influences planétaires vous inciteront à vous montrer sociable et à faire connaître vos objectifs et vos desirs à des confidentiels serviables ou de bon conseil. Ne provoquez pas toutefois de discussions inutiles.

LION DU 23 JUILLET AU 23 AOÛT

Vous devez faire un effort pour traiter objectivement certains problèmes. Ne vous laissez pas influencer par une personne intéressée ou utopique, surtout s'il s'agit d'un placement financier ou d'une transaction commerciale.

VIERGE DU 24 AOÛT AU 22 SEPTEMBRE

Ce matin, des personnes plus maladroites que méchantes provoqueront des perturbations dans certaines de vos activités et vous mettront dans l'obligation de faire des efforts pour vous montrer patient et compréhensif.

BALANCE DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE

Vous ferez bien d'observer la prudence si vous vous lancez dans une entreprise nouvelle impliquant des risques financiers. En tout cas, ne prenez pas d'engagement important sans avoir consulté votre conjoint.

SCORPION DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

Votre dynamisme et votre sens pratique vous permet-

tront de mettre à exécution un projet important concernant l'amélioration de votre situation pécuniaire. Ce soir, ne veuillez pas trop tardivement, afin de ménager votre santé.

SAGITTAIRE DU 23 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE

Votre esprit réaliste vous fera découvrir la possibilité de faire un achat ou de réaliser une vente dans des conditions avantageuses. Dans la soirée, vous partagerez d'agréables moments avec une personne à laquelle vous êtes attaché.

CAPRICORNE DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER

Vous serez enclin à vous épancher oralement ou par écrit. Cependant, il conviendrait de ne pas considérer comme définitives les décisions que vous prendrez ou les opinions que vous adopterez aujourd'hui.

VERSEAU DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER

Vous ferez bien de liquider, dans la matinée, vos affaires les plus urgentes, car il est probable que l'après-midi sera troublé par une agitation qui vous empêchera de vous occuper à votre gré de vos problèmes personnels.

POISSONS DU 20 FEVRIER AU 20 MARS

D'excellents aspects planétaires favoriseront vos initiatives dans le domaine financier ou dans votre vie sentimentale, à condition que vous ne preniez pas de risques téméraires et que vous sachiez réprimer vos impulsions.

Le duc de Windsor n'a rien laissé aux membres de la famille royale

par l'agence Keystone

Des chiffres fantastiques ont été avancés à propos des droits de succession que la duchesse de Windsor serait obligée de payer à la suite de la mort de son mari, dont elle est pratiquement l'unique héritière.

Ces informations semblent fantaisistes quand on sait que personne ne connaît, pour l'instant, le montant exact de ces droits et on n'ignore pas les lenteurs administratives en la matière. Ce qui est certain, par contre, c'est que ces mêmes instances fiscales françaises vont se montrer, probablement, aussi magnanimes et bienveillantes que possible en établissant la valeur exacte de la succession.

En outre, ce qui est plus important encore, le duc se sentant malade, avait pris, il y a plusieurs années déjà, notamment à la veille de certaines opérations chirurgicales qu'il avait subies, des dispositions pour qu'une partie de ses biens, ceux en portefeuille de valeur (qui constituaient l'essentiel de ses revenus) soit mise au nom de la duchesse.

Pour cette partie de la succession il n'y a donc aucun problème de droits.

Ce qui fera davantage de bruit, c'est la confirmation, depuis l'ouverture du testament, du fait que l'entourage du couple se doutait, l'ex-roi n'ait pas laissé le



La duchesse de Windsor, seule héritière.

moindre penny à sa nièce, Sa Majesté la Reine, ni à aucun membre de la famille royale.

Quand on sait que c'est une tradition quasiment immuable, non seulement pour tout membre de cette famille, mais même pour les fonctionnaires et serviteurs de la Cour, de laisser à leur mort une somme au moins symbolique à la Couronne, on comprend "l'énormité" du geste du duc de Windsor, l'ex-Edouard VIII, qui en poussant sa logique jusqu'au bout, a estimé que, malgré les quelques réconciliations de façade, y compris celle qui s'est produite huit jours avant sa disparition et dont il était le premier à reconnaître le manque de sincérité —

il ne devait rien et n'avait par conséquent rien à laisser à cette famille qui s'était toujours comportée à son égard avec dureté et manque d'humanité.

Si certains vieux serviteurs n'ont pas été oubliés, il n'est pas fait mention, cependant, dans le testament, même pas des enfants Kent, les deux fils et la fille de ce frère que l'ex-roi aimait le plus et à qui tout le monde pensait qu'il léguerait quelque chose. Il faut croire que ceux-ci n'avaient pas témoigné plus de sympathie et d'affection pour lui que leurs tantes, oncles, cousins et cousines, ils ont été traités comme eux.

"Quand la duchesse le voudra"

Un vœu important exprimé dans le testament veut que ses papiers personnels, correspondance et autres, soient remis, "le jour que la duchesse jugera opportun", aux Archives Nationales ou au British Museum, sans aucune limitation de date de communication ou de publication.

Ce qui signifie que tous les documents concernant non seulement son abdication, mais également les échanges de lettres depuis trente-cinq ans entre la Cour et le premier ministre, d'une part, l'ex-souverain de l'autre, pourront être rendus publics... quand la duchesse le voudra, sans attendre les

vingt-cinq, ou cinquante ans d'usage.

La vérité sur divers "marchandages"

Une correspondance dont le contenu risque d'être fort désagréable pour certains, à commencer par la Cour et la reine. En révélant notamment la vérité sur la ou les prétendues réconciliations et sur les diverses négociations, pour ne pas dire marchandages, au sujet du retour éventuel du couple en Angleterre, le lien où le duc désirait être enterré en compagnie de sa femme.

On sait pourtant que la Cour avait fait à plusieurs reprises de sérieux efforts pour récupérer ces documents et Elisabeth en aurait parlé encore au cours de son ultime et historique visite à Neuilly, fin mai. Le duc était

déjà trop malade pour lui répondre et sa femme se retranchait derrière la volonté de son mari.

L'incertitude la plus complète règne et régnera donc au sujet de ce dossier... plus que gênant, au moins jusqu'à la mort de la duchesse, car, il va sans dire que la publication n'aura pas lieu de son vivant et c'est après seulement que l'homme d'affaires ou peut-être quelque autre personnalité britannique à qui la duchesse les confiera, le décidera. Et qui ne se laissera certainement pas fléchir, malgré certaines pressions qui s'exercent déjà sur elle dans ce sens.

Etant donné la très mauvaise santé de la veuve de l'ex-roi, nul ne sait quand cette éventualité pourra se produire, mais elle empêche certains de dormir d'ici là.

Pour une fourrure de qualité

PROFITEZ-VOUS NOTRE

VENTE D'AOÛT

Georges Pouliot

MANUFACTURIER DE FOURRURES

4435 rue De la ROCHE, MTL 170

STATIONNEMENT PRIVÉ

527-8884

À la veille de la rentrée des classes, les mamans peuvent déjà humaniser l'école

par Michelle JOSSE

Il n'y a pas si longtemps — quelques jours plus ou moins — les jeunes chantaient "Vive les vacances!". Mais les vacances, et c'est peut-être la vie, ne durent qu'un moment.

Voici bientôt septembre et la rentrée scolaire, la chaude atmosphère des grands magasins, l'odeur des cahiers, des cartables, les yeux brillants des enfants devant toutes ces merveilles. Mais également les affres de l'inconnu — la mère et l'enfant se rejoignent, la même crainte les anime.

"Comment acceptera-t-il l'école? Que lui dira-t-il?"

Et l'enfant: "L'école, c'est quoi? Moi je veux continuer à m'amuser, j'veux pas faire la sieste. C'est pas lire que j'veux apprendre, c'est à écrire..."

Les craintes exprimées tout haut, il reste toutes celles que l'enfant n'ose ou ne sait pas formuler.

Comment préparer ces petits bonshommes et petites bonnes femmes à cette grande expérience de la vie? Que répondre à leurs questions? Une première expérience scolaire heureuse, ou malheureuse, peut être déterminante.

Mais au fait, faut-il les y préparer? N'est-ce pas augmenter leur appréhension que leur rappeler qu'ils vont avoir à tenter cette expérience? Ne vaut-il pas mieux attendre le jour de la rentrée et leur dire: "Aujourd'hui, tu vas à l'école?"

De nombreux parents et psychologues interrogés sont tous d'accord. Il est indispensable de conditionner l'enfant à ce nouveau mode de vie.

Les premiers jours

"Les premiers jours sont toujours difficiles, souligne une jeune maman. Lorsque j'ai mis mon fils à la maternelle, je n'avais pas du tout pensé à lui expliquer quoi que ce soit. Il restait tout dans son coin, pleurant toute la journée. Finalement, j'ai été obligé de le changer d'école. Mais il était encore traumatisé. Pour lui, c'était une façon de m'en débarrasser. Là, j'ai compris que je m'y étais mal prise. J'ai consacré un certain temps à discuter avec lui. Ensuite, ça a très bien marché."

Du soir au lendemain il va entrer dans un monde nouveau, celui de la discipline, du travail, du contact et des frictions avec les autres en-

fants. Ce sont les côtés négatifs. Il est nécessaire de lui montrer ce qu'il peut y avoir d'attrayant à l'école. Les valeurs des enfants sont différentes des nôtres. L'école, en soi, ne les intéresse pas. Ce qu'ils veulent? Jouer, faire ce qu'ils aiment et durant le temps qui leur plaît.

Que l'enfant soit unique ou non, qu'il ait l'expérience de la maternelle ou non, les problèmes sont sensiblement les mêmes. En un certain sens, il exprime le désir d'aller à l'école, car il voit les autres enfants autour de lui y partir régulièrement. Une journée il est tenté, le lendemain non.

Tout ce qui était jeu devient une obligation. A l'école, on est obligé d'apprendre à lire, à compter... Mais il est aisé d'y trouver des mobiles valables aux yeux des enfants. Le contact avec les autres écoliers? Ils ont le même âge que lui, ce sont des petits amis avec lesquels il pourra jouer. La maîtresse? Elle va lui apprendre des tas de jeux car elle connaît énormément de choses. Ce qu'il va faire? Aller dehors, dessiner, apprendre à lire, à compter...

Le côté pratique

"Lorsque tu sauras compter, tu pourras aller seule au restaurant acheter des bonbons. Bientôt tu liras toute seule les livres, même quand maman n'est pas là."

Il faut jouer avec le côté "pratique" — dont les enfants ne sont nullement dépourvus — leur fierté et leur curiosité. L'orgueil également a son rôle à jouer. "Maintenant, tu es un grand garçon."

Les enfants sont très sensibles à ce qui leur appartient en propre. "Tu vas avoir, pour toi tout seul, un beau pupitre, de beaux cahiers, un sac d'école — comme les grands — des crayons..."

Mlle Anita Charest, qui est psychologue-conseil, rejoint d'ailleurs les méthodes préconisées par les parents.

"Ce qui est essentiel, c'est l'attitude des parents face à l'enfant qui s'en va à l'école. Les difficultés sont terribles, mais amoncelées quand les parents sont en état d'accepter la nouvelle indépendance de l'enfant, et qu'ils sont persuadés qu'il en est capable. Il faut permettre à l'enfant de vivre avec une certaine

autonomie. Le petit garçon surprotégé ne pourra être sûr de lui, il sera inquiet. Il sentira l'anxiété de ses parents et se demandera, alors, ce qui l'attend. En parler de façon naturelle, joyeuse — les parents doivent l'être eux-mêmes, un enfant est très réceptif. Le père et la mère ont quelque chose à vivre eux aussi. Ils éprouvent un serrement de cœur, c'est normal, il faut qu'ils en prennent conscience et réagissent: Il va apprendre comme les autres."

Il est nécessaire de respecter l'expérience de l'enfant, accepter qu'il revienne et ne raconte pas tout, lui laisser vivre sa vie.

"Il faut qu'il sente qu'on s'intéresse à lui, mais comprendre qu'il veut garder certaines choses pour lui, ne pas chercher à ce qu'il raconte tout. Il en parlera quand il voudra."

Maman reviendra

Un point essentiel, il faut bien faire entendre à l'enfant que sa maman ne l'abandonne pas, qu'elle va revenir le chercher et qu'elle, durant ce temps, sera à la maison à préparer le repas. Dans le

reste de la journée, lui consacrer un petit moment où l'on est davantage présente, rétablir une sorte d'équilibre, surtout dans les familles où un seul enfant va à l'école et où les autres, plus jeunes, restent à jouer. Lui prêter plus d'attention.

"Les parents doivent aussi s'adapter à cette nouvelle situation que les enfants. Ne pas dramatiser, ce n'est pas la fin du monde. C'est un moment important où l'enfant devient plus autonome — il faut savoir respecter cette autonomie. Parler avec lui, comme on le ferait avec un ami, surtout en cas de conflit. Aider l'enfant à régler ses problèmes, plutôt que les régler pour lui, afin qu'il ne reste pas dépendant."

D'ailleurs, lorsque des difficultés se présentent, il faut les résoudre avec l'enfant, mais fermement. Il est préférable de vivre plusieurs journées difficiles au début, puis qu'il n'en soit plus question. Si l'on se laisse convaincre que l'enfant ne peut pas faire quelque chose — par exemple, monter seul dans l'autobus — ses craintes augmen-

tent. Sinon, progressivement, les choses se calment.

...et l'institutrice

Savoir également que l'institutrice va prendre un peu la place de la mère au début. C'est angoissant, mais normal. Eviter de laisser envahir ce conflit moral, autrement l'enfant se sentira pris entre deux amours, situation bien inutile.

Surtout ne jamais montrer l'école comme une contrainte: "Tu vas être obligé d'obéir." Comment, ensuite, persuader l'enfant que l'école, ce n'est pas si affreux?

Il est souhaitable, également, que l'enfant rencontre la directrice, sa maîtresse et, si possible, les autres enfants quelque temps auparavant. Lui faire voir sa classe, les jeux, les décorations, ses appréhensions diminueront le premier jour, il sera en terrain connu et, peut-être même, aura-t-il hâte de s'y rendre.

A l'époque des classes à aires ouvertes — on en parle — tous ces problèmes d'adaptation ne seront-ils pas résolus puisque, l'école, ce sera la rue?



photo Antoine Désilets, LA PRESSE

L'école sera un monde hospitalier en autant qu'on y aura préparé l'enfant.

Une hôtesse de l'air pleure la vieille dame noire dont plus personne ne voulait s'occuper

par Laetitia BELANGER

Il y a trois jours, Emely Shumake, 82 ans, originaire de l'île St-Kitts, dans les Antilles, domiciliée depuis huit ans rue Sainte-Marguerite à Saint-Henri, est décédée au Montreal General Hospital. Son corps fut transporté à la morgue, et de là, au coin de cimetière réservé à ceux que personne ne réclame.

Ce jour-là, Diane McCarthy, 26 ans, hôtesse de l'air, arrivait de Paris. Inquiète de la santé de son amie, elle téléphona à l'hôpital, où on lui apprit la mort de la vieille dame, tout en s'étonnant que quelqu'un s'en préoccupât. Puis ce fut le silence: le médecin impossible à rejoindre, l'aumônier absent, la morgue qui ne répondait pas. "J'aurais voulu obtenir un service religieux. Emely était profondément croyante, elle lisait la Bible tous les jours, et je sais qu'elle aurait désiré une cérémonie religieuse. Mais je n'étais pas sa parente, il n'y avait rien à faire. J'ai seulement appris

que tous les mois, on célèbre une messe à la cathédrale pour les personnes décédées dans les mêmes circonstances."

C'est en mars dernier que Diane McCarthy avait fait la connaissance de la vieille dame. "Comme hôtesse de l'air, j'ai beaucoup de loisirs. J'avais donc décidé de faire du travail bénévole, et voulais m'occuper d'enfants. Mais cela aurait exigé une présence régulière auprès d'eux, et mon horaire ne me le permettait pas. C'est ainsi qu'une religieuse du Service social de Saint-Henri me suggéra de rendre visite à Madame Shumake."

Au cours des semaines qui suivirent, une amitié se développa entre la jeune fille heureuse et comblée que reconnaît Diane McCarthy et une vieille femme qui n'avait à offrir, disait-elle, que sa pauvreté et sa solitude. "J'allais la voir une ou deux fois la semaine. Peu à peu, je m'aperçus que mes visites comptaient beaucoup pour

elle. Et je découvrais une femme très attachante, qui avait une foule de choses passionnantes à me raconter sur sa jeunesse, son pays d'origine ou sur l'actualité, car elle était très informée."

Emely Shumake était née d'un père portugais et d'une mère antillaise. A 17 ans, elle s'était mariée et peu de temps après, était venue s'établir en Saskatchewan avec son mari, antillais lui aussi. Elle ne devait plus jamais revoir son pays natal. Son mari mourut dans un accident sur la ferme où il travaillait, neuf ans après leur mariage, et son seul fils fut tué pendant la seconde guerre mondiale. Elle déménagea à Montréal, où elle vivait d'une petite pension. Mais ce n'est pas tant sa misère matérielle que la solitude à laquelle les hasards de la vie l'avaient réduite qui frappèrent sa jeune amie. "Je ne sais pas comment on peut survivre dans une telle solitude. La première fois que j'ai pris le thé avec elle, elle m'a raconté qu'elle avait l'habitude de mettre une seconde tasse sur la table, quand elle le prenait seule. Ainsi, elle s'imaginait se trouver en compagnie de quelqu'un."

Anglophone installée dans un quartier francophone, Noire parmi les Blancs, la vieille dame avait eu à subir certaines formes de discrimination, qui allaient du mépris général à la moquerie des enfants. Elle en avait développé une certaine méfiance, qu'elle ne put dissimuler le jour où elle recontra les parents de Diane. C'était le soir du 14 juillet. Intriguée par le fait qu'elle ne répondait plus au téléphone (elle ne sortait que pour se rendre à l'épicerie du coin), Diane crut bon de se rendre chez elle et la découvrit inconsciente au fond de son fauteuil. "Elle était tombée dans l'escalier, la veille, et répétait en pleurant que personne, personne n'avait voulu la secourir. Mais elle était sûre que je viendrais, disait-elle. Je dus la rassurer quant à la présence de mes parents et passer de longues heures à la convaincre qu'elle devait



photo Michel Gravel, LA PRESSE

Diane McCarthy, de Ville LaSalle.

être hospitalisée. Elle accepta à condition que je l'accompagne dans l'ambulance."

Ces trois semaines au Montreal General Hospital furent les dernières d'Emely Shumake. "J'allais lui rendre visite aussi souvent que possible. Mes parents et l'aumônier de l'hôpital y sont aussi allés. Malgré une paralysie partielle et son inquiétude quant à ce qui lui adviendrait une fois sortie de l'hôpital, elle continuait d'être aussi vive et intéressante. Je lui apportais des fleurs, de l'eau de Cologne, et même de la poésie. Elle m'accueillait toujours en disant: "I knew you would come". Son moral était bon, et elle semblait même récupérer."

Diane McCarthy nous confie que son grand regret est de n'avoir pas rencontré Emely Shumake plus tôt.

Ken Beecham a rajeuni l'industrie du mannequin

LONDRES (PC) — Si Ken Beecham, un ancien étudiant des Beaux-Arts, était persuadé que Londres devenait vraiment la capitale de la mode, il remarquerait aussi que les mannequins des vitrines semblaient appartenir à un autre siècle.

Cette observation donna à Ken Beecham, l'idée de rajeunir cette industrie. Il y a bien réussi, puisque cette année le chiffre d'affaires de la maison qu'il a fondée, dépassera le million de dollars.

Beecham savait par expérience qu'il était possible de produire des mannequins dont l'allure répondrait à celle des vêtements. Pendant les huit premiers mois il se borna à vendre des perruques et des produits de maquillage destinés à rafraîchir les mannequins, puis, il offrit en vente les premiers mannequins de sa fabrication.

Le succès ne se fit pas attendre et dès la première année, il fit des affaires d'or.

Beecham calcule que les exportations constituent 25% de son chiffre d'affaires et qu'en 1973 elles devraient atteindre 60%. Il emploie actuellement 25 personnes mais croit qu'il lui en faudra 60 avant la fin de l'année.

Jusqu'à maintenant Beecham a produit des mannequins japonais, un mannequin (mâle) porto-ricain et plusieurs mannequins noirs. Les mannequins mâles portent moustache et barbe et sont souvent poilus.

Avant de fonder sa boutique, Beecham avait travaillé 14 ans à faire des étalages, c'est ainsi qu'il prit son expérience.

La maison, pour le moment exporte en Autriche, en Allemagne, de l'Ouest et possède un représentant pour le Canada et les Etats-Unis.



photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Avant-première tricot

Une avant-première réunissait une trentaine de personnes mercredi soir dans les ateliers Francine Vandaele. Vingt-cinq modèles de tricot fait main ont été soumis à cet auditoire restreint. Francine Vandaele propose des vêtements pour toutes les heures du jour depuis la promenade matinale jusqu'à la réception tardive du soir. Sur la première photo, une veste crochétée en laine tweed dans des tons de feuilles mortes. Un bonnet accompagne la veste portée sur un pantalon de ton plus clair tricoté à la machine. La seconde photo nous fait voir une jupe d'hôtesse en laine de crêpe blanche agrémentée de lignes en mohair noir. Un bolero assorti à la jupe se porte sur un chemisier crochété en fil de soie. Les modèles présentés mercredi par Francine Vandaele seront en vente dans les grands magasins d'automne.

💡 votre médecin vous parle

Clignotement des yeux

par le Dr T.R. Van Dellen M.D. (collaboration spéciale)

Un correspondant nous soumet le problème suivant: "Ma mère, âgée de 58 ans, commence à cligner des yeux, surtout lorsqu'elle conduit la voiture. Parfois ses sourcils et ses joues ont des mouvements de haut en bas. Elle porte des verres, et à ma connaissance n'a aucun trouble de la vue. Qu'en pensez-vous?"

En vieillissant, souvent les gens ont des clignotements trop fréquents des yeux, surtout lorsqu'ils deviennent fatigués, sont l'objet de pressions ou si la lumière est trop éblouissante. Cette condition se développe petit à petit avant de devenir sérieuse. Il peut être difficile de mettre le doigt sur la cause exacte, bien que, en certains cas, le clignotement des yeux peut être un signe précurseur de la maladie de Parkinson. Votre mère doit commencer par subir un examen complet de la vue par un ophtalmologiste. Si l'y a lieu, ce médecin prescrira d'autres examens. Parfois, ce

tic peut être relié à une condition émotive.

On appelle le clignotement trop fréquent des yeux, en langage scientifique, le biphosphasme. Les contractions involontaires des paupières sont généralement attribuables à un réflexe causé par une irritation locale ou plus éloignée du nerf trigéminal.

Le clignotement saccadé des paupières peut être continu ou épisodique. Dans certains cas, il s'agit d'un tic ou habitude nerveuse. Consommer trop de tabac, café ou thé peut augmenter l'irritabilité. Plus souvent qu'autrement le réflexe est stimulé par une inflammation bénigne des paupières, des erreurs de réfraction, une vue déficiente ou un déséquilibre des muscles des yeux. Des spasmes des muscles faciaux peuvent aussi causer les clignotements.

Si la condition persiste, on peut recourir à la chirurgie. Dans ce cas, on coupe certaines sections du nerf facial. Ceci a pour effet de mettre fin au clignotement et d'améliorer le physique de l'individu.

vente fantastique

RABAIS ALLANT JUSQU'À 90%
Voici quelques-uns seulement des grands succès de librairie offerts.

	Rég.	Vente
Hunt Miller TROPIQUE DU CAPRICORNE	3.00	0.98
Novel LA VIE AMOUREUSE DE LA FEMME	1.95	0.69
Valérie COMPLEXES ET PSYCHANALYSE	1.95	0.69
Valérie EDUCATION SEXUELLE DE VOS ENFANTS	1.95	0.69
Medugno YOGA ET HATHA YOGA ILLUSTRÉ	2.50	0.59
Valérie DICTIONNAIRE DE L'ASTROLOGIE	1.25	0.49
Valérie LE PARFAIT SECRÉTAIRE	1.25	0.49
L'ART MENAGER ENTIEREMENT ILLUSTRÉ Indispensable dans toute maison	36.00	3.59
Et les intéressants ouvrages suivants à un seul prix 39¢ ou 3 pour \$1.00		
De Sida JULIETTE	3.00	0.39
De Sida JUSTINE	2.50	0.39
De Sida LES 120 JOURNÉES DE SODOME	3.00	0.39
De Sida ADELAÏDE	2.50	0.39
De Sida L'AMOUR À LESBOS	2.50	0.39
De Sida FANNY HILL	2.50	0.39
De Sida LE JARDIN ÉROTIQUE	2.50	0.39
De Sida LA VENUS À LA FOURRURE	2.50	0.39

Nous regrettons, pas de commande postale ou téléphonique.



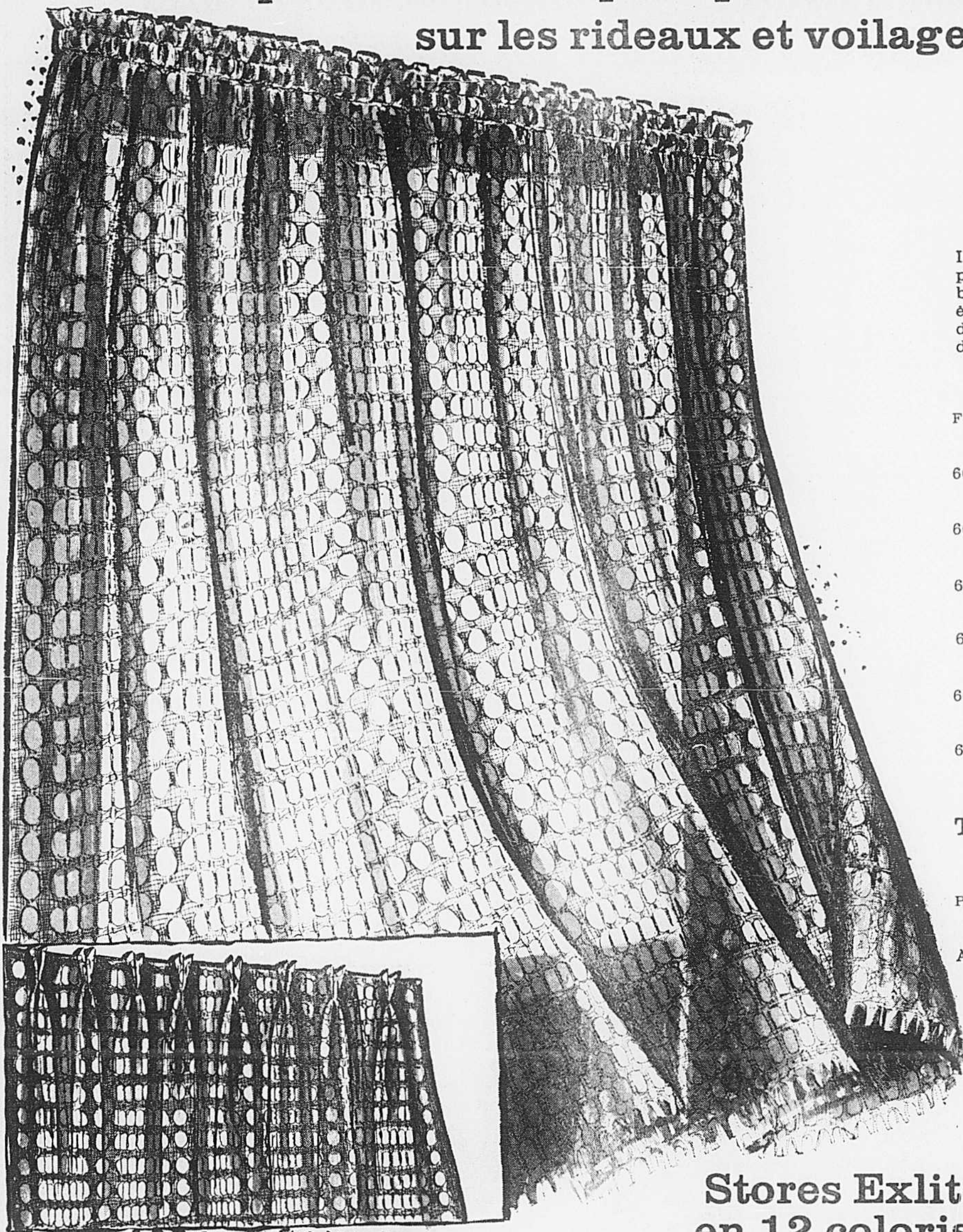
SE TROUVENT AUX LIBRAIRIES CLASSIC SUIVANTES:

Centre d'Achats Rockland
Centre d'Achats Ville d'Anjou
Centre d'Achats Côte des Neiges
Centre d'Achats Alexis Nihon
1430 ouest rue Ste-Catherine
Centre d'Achats Laurier Ste-Foy, Québec

VENTE FOYERAMA

EATON

Plus qu'une semaine pour profiter des prix spéciaux sur les rideaux et voilages.



Éléphants panneaux de polyester en 6 teintes-décor.

Il ne vous reste qu'une semaine pour profiter des prix spéciaux sur ces voilages en polyester lavable. Ils possèdent un passant à tringle, et peuvent être coupés au format désiré sans risque d'effilochage; côté tissé. Ils existent en 6 teintes-décor: bleu, beige, avocat, rouge, ton or, corail.

Format approximatif	Spécial (le panneau)
60" x 45"	5 ³⁷
60" x 54"	5 ⁹⁷
60" x 63"	6 ⁵⁷
60" x 72"	7 ¹⁷
60" x 81"	7 ⁷⁷
60" x 95"	8 ⁶⁷

Tentures à têtes à plis pincés

	Spécial
Pour couvrir 144" de large par 95" de long	35 ⁹⁷ la paire
A la verge, en 45" de large	1 ⁷⁷ vge

Stores Exlite en vinyle en 12 coloris décoratifs.

Ces stores existent en couleur et apportent ainsi un atout à vos fenêtres. Très solides, ils sont composés de quatre épaisseurs: vinyle coton, tissu isolant, tissu opaque; de plus, ils résistent aux flammes et aux piqûres d'épingles, et ne se fendillent pas. Ils isolent du froid et de la chaleur, se lavent d'un coup d'éponge, et sont fournis avec crochets. Coloris: blanc, rouge, pourpre, bleu, rose, noir, ton or, orange, jaune, brun, vert menthe, avocat.

Stores de couleurs unies seulement, sans frange.		
Format approximatif	Prix courant	Spécial (chaque)
27" x 58"	6.98	5.59
30" x 70"	7.98	6.39
37" x 70"	7.98	6.39
42" x 70"	9.25	7.39
48" x 70"	11.25	8.99
54" x 70"	12.98	10.39
63" x 58"	21.25	16.99
63" x 70"	24.50	19.49
72" x 58"	24.50	19.49
72" x 70"	27.98	22.39
77" x 58"	37.50	29.99
77" x 70"	41.98	33.49

Existent jusqu'à 144" de large - sur commande. Pour tous les modèles unis, jusqu'à 72" de large, frais de coupe de .50
Tirettes - Anneau .35 ch.
Frange 65 ch.

Stores Exlite avec franges, en blanc seulement.		
Format approximatif	Prix courant	Spécial (chaque)
27" x 58"	9.75	7.79
30" x 70"	10.75	8.59
37" x 70"	10.75	8.59
42" x 70"	12.75	10.19
48" x 70"	15.25	12.19
54" x 70"	17.50	13.99
63" x 58"	24.98	19.99
63" x 70"	29.75	24.19
72" x 58"	30.25	24.19
72" x 70"	33.75	26.99
77" x 58"	43.98	35.19
77" x 70"	48.25	38.49

Eaton est juste au bout du fil... 842-9211 Livraison sans frais des commandes de plus de 3.00

Eaton centre-ville (sixième étage), Anjou et Pointe-Claire. Rayon 267

Centre-ville
Paradis du magasinage à
Montreal.
Au coin des
rues Ste-Catherine
et Université

Magasin-entrepôt
L'endroit où fureter régulièrement pour trouver à
coup sûr de réelles occasions
4505, rue Hickmore

Soldes Eaton
Un plein magasin d'au-
baines
2983, rue Sherbrooke est

Magasins de banlieue
Grande variété et facilité
d'accès pour la banlieue.
Aux centres d'achat
Anjou et Pointe-Claire



LA VRAIE CARTE
Votre compte Eaton
c'est la réalisation
de vos rêves